COPAS

Rapport d'activité 2013

Fédération COPAS – association sans but lucratif
Siège social : Rue de Turi L-3378 Livange
Numéro registre de commerce et des sociétés du Grand-Duché de Luxembourg : F1437

Date d'édition : avril 2014

Le mot du président

Le rapport d'activité annuel présente de par sa nature une des meilleures occasions pour passer en revue ce qui a été réalisé au cours de l'année écoulée, de porter un regard sur l'avenir et d'imaginer les défis qu'il faudra relever, sans passer au travers de visions claires pour le secteur social, des aides et des soins dont la COPAS est en quelque sorte le moteur.

À l'horizon de la réforme de l'assurance dépendance, la COPAS devra concevoir et planifier le futur d'un secteur appelé à trouver les bonnes réponses, et surtout, des réponses durables au vieillissement de notre population et aux attentes des personnes en situation de handicap ou souffrant d'une maladie psychique.

Consciente qu'avec un nombre grandissant de membres la prise de position dans un environnement économique, social et politique en pleine mutation, devient de plus en plus difficile, la COPAS a su prendre les rênes et se donner une structure de fonctionnement mieux adaptée aux défis du 21^{e} siècle.

Les membres de la fédération ont toujours fait preuve d'une grande compétence et d'un engagement exemplaire, ne se lassant de prôner l'importance d'un système pérenne, permettant à la fois aux gestionnaires d'offrir des services de qualité, aux bénéficiaires d'être accompagnés dans les meilleures conditions possibles et au personnel soignant de travailler dans un environnement des plus adéquats.

L'efficacité et la cohérence de l'action fédérale, une prise en compte judicieuse des intérêts sectoriels, le bien-être tant des personnes dépendantes que des professionnels du secteur, sont autant d'objectifs que la COPAS considère comme les défis majeurs pour les années à venir.

Marc Fischbach

Sommaire

1. **Repères historiques**
2. **Membres de la COPAS**
3. **Objet de la COPAS**
4. **Mission statement de la COPAS**
5. **Organes de la COPAS**
   - *Le président*
   - *Le conseil d'administration*
   - *Le bureau exécutif*
   - *Les départements sectoriels et les commissions thématiques*
6. **Administration**
   - *Le personnel*
   - *Les bureaux*
   - *Les frais de fonctionnement*
7. **Représentant-e-s COPAS au sein d'organes externes**
8. **Faits marquants de l'année 2013**
9. **Principales activités de la COPAS en 2013**
   - 9.1. Les travaux et réflexions relatives aux politiques d'aides, de soins et d'accompagnement des usagers
   - 9.2. Les travaux, analyses et modélisations financières pour le secteur
   - 9.3. Les travaux relatifs aux conditions de travail des salariés du secteur
   - 9.4. La participation de la COPAS aux réflexions relatives aux formations pour le secteur
   - 9.5. La communication
   - 9.6. Les autres sujets traités au cours de l'année 2013
10. **Les adhésions de la COPAS**
11. **Rétrospective 2013 en images**

Annexes

1. Repères historiques

En 1996, dans le cadre des discussions relatives à l'introduction d'une assurance dépendance au Grand-Duché de Luxembourg, différents prestataires ont soulevé l'opportunité de créer une association ou groupement professionnel des prestataires chargé de négocier avec le futur organisme gestionnaire de l'assurance dépendance.

Le 6 juin 1997, lors de son assemblée constituante, la COPAS a vu le jour sous la forme d'une confédération admettant des ententes et des membres individuels à titre de membre ; sa dénomination était alors «Confédération luxembourgeoise des prestataires et ententes dans les domaines de la prévention, d'aide et de soins aux personnes dépendantes[1]». Un conseil d'administration a été mis en place et un premier président élu.

En 1998, les premières négociations avec l'IGSS (la loi n'étant pas encore en vigueur, la CNS n'avait pas encore l'attribution nécessaire pour ces négociations), en vue de la détermination des tarifs de l'assurance dépendance applicables au 1er janvier 1999, ont été engagées sous la conduite de trois personnes détachées des membres fondateurs. Jusque-là, la COPAS ne disposait pas de personnel.

En décembre 1998, puis janvier 1999, une secrétaire-comptable fut embauchée de même que le premier coordinateur de la COPAS. Les premières missions de la COPAS ont principalement permis l'accompagnement et l'implémentation sur le terrain des nouvelles modalités relatives à l'introduction d'un droit à l'assurance dépendance. Dès sa création cependant, les missions de la COPAS ont été plus larges avec notamment son action et sa représentativité pour le domaine des actes infirmiers en partenariat avec l'ANIL.

En 2005, les statuts de la COPAS ont été modifiés pour élargir son objet statutaire et le rendre plus concordant avec les diverses missions qu'elle s'est appropriées au-delà du champ de l'assurance dépendance. À cette occasion, la COPAS est devenue la «Confédération des Organismes Prestataires d'Aides et de Soins».

En 2007, soit 10 ans après sa constitution, la COPAS a procédé à une réflexion de fond la conduisant à réaffirmer son caractère de groupement représentatif et à consolider ses actions en faveur de ses membres.

Dès 2009 de nouvelles discussions ont été engagées par les membres du conseil d'administration pour définir des modalités futures et plus efficientes dans l'appui et le

[1] *La dénomination a changé à plusieurs reprises :*
1. Dénomination originale : « Confédération luxembourgeoise des prestataires et ententes dans les domaines de prévention, d'aide et de soins aux personnes dépendantes »
2. Dénomination depuis les modifications statutaires du 18 novembre 2005 : « Confédération des organismes prestataires d'aides et de soins », en abrégé COPAS
3. Dénomination depuis les modifications statutaires du 10 mai 2011 : « COPAS »
4. Dénomination depuis les modifications statutaires du 25 novembre 2011 : « Fédération COPAS », en abrégé COPAS

soutien à ses membres et ce, pour l'ensemble des champs et domaines de compétences du secteur. Lors de nombreuses réunions menées sur plus d'un an, les adhérents et plus particulièrement les administrateurs de la COPAS, se sont penchés sur une réforme de taille touchant notamment les fonctionnements internes. L'enjeu fondamental était notamment de préserver un contact étroit entre les adhérents et une COPAS dont l'activité s'est élargie et approfondie, tout en garantissant que les intérêts individuels et sectoriels puissent être articulés et pris en compte.

Ce qui a abouti lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2011 à une réorganisation de la COPAS, devenue statutairement une fédération, avec l'adhésion directe de membres individuels et prenant la dénomination de «Fédération COPAS». En fin de compte, l'assemblée générale a créée des départements sectoriels regroupant directement l'ensemble des gestionnaires concernés. Que cette nouvelle structure soit finalement dirigée par un président neutre, afin de souligner davantage la collaboration étroite entre les différents départements, allait de soi.

Le choix s'est porté sur Monsieur Marc Fischbach, qui fut nommé nouveau président de la COPAS lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 2012, succédant à Monsieur Michel Simonis, qui assurait cette fonction depuis le 18 novembre 2005.

Les membres fondateurs de la COPAS furent les suivants :

- Fondation A.P.E.M.H.
- Association des aveugles asbl
- Association Luxembourg Alzheimer asbl
- Association des prestataires d'inspiration chrétienne actifs dans le domaine des aides et des soins asbl
- Croix-Rouge luxembourgeoise
- Ententes des gestionnaires d'institutions pour personnes âgées asbl
- Fondation Stëftung Mathëllef
- Entente des hôpitaux luxembourgeois asbl
- Fédération luxembourgeoise des services techniques pour le handicap asbl
- Fondation Ligue HMC
- Fondation Kraïzbierg
- Fondation J.P. Pescatore

- Entente des gestionnaires des structures complémentaires et extrahospitalières en psychiatrie asbl

Les statuts arrêtés lors de l'assemblée constituante furent déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 27 août 1997 et publiés au Mémorial C – N°647, page 31012 du 20 novembre 1997.

Par la suite, les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises :

- assemblée générale du 7 mai 1998, dépôt au RCSL le 17 août 1998, publication au Mémorial C – N°771, page 36999 du 23 octobre 1998 ;
- assemblée générale du 18 novembre 2005, dépôt au RCSL le 9 mars 2006, publication au Mémorial C – N°1024, page 49108 du 26 mai 2006, version coordonnée des statuts déposée au RCSL le 1er septembre 2006 ;
- assemblée générale du 29 avril 2010, dépôt au RCSL le 24 juin 2010, publication au Mémorial C – N°1635, page 78437 du 12 août 2010 ;
- assemblée générale du 10 mai 2011, dépôt au RCSL le 29 novembre 2011, publication au Mémorial C – N°4, page 191 du 2 janvier 2012 ; rectification de la publication publiée au Mémorial C – N°526, page 25223 du 29 février 2012 ;
- assemblée générale du 25 novembre 2011, dépôt au RCSL le 29 novembre 2011, publication au Mémorial C – N°2, page 89 du 2 janvier 2012, version coordonnée des statuts déposée au RCSL le 29 novembre 2011.
- assemblée générale du 30 novembre 2012, dépôt au RCSL le 3 décembre 2012, publication au Mémorial C – N°3077, page 147655 du 21 décembre 2012.

Le premier règlement d'ordre interne de la COPAS fut approuvé lors de l'assemblée générale du 31 mars 1999.

Par la suite, le règlement d'ordre interne a également été modifié à plusieurs reprises :

- assemblée générale du 20 mars 2003 ;
- assemblée générale du 18 novembre 2005 ;
- assemblée générale du 10 mai 2011.

2. Membres de la COPAS

La COPAS représente au total quarante-neuf membres, pour ainsi dire la totalité des prestataires qui offrent au Grand-Duché de Luxembourg des aides et soins à des personnes âgées, en situation de handicap ou suivies en psychiatrie extrahospitalière, que ce soit en résidence, à domicile ou en centre de jour. Ces prestataires emploient plus de 10.000 salariés.

Au cours de l'année 2013, plusieurs modifications sont intervenues dans la liste des membres de la COPAS.

Ainsi, étant donné que l'association « Cercle d'Entraide et de Réadaptation pour Malades Mentaux » a été dissoute en 2013 et ses activités transférées à la Ligue luxembourgeoise d'hygiène mentale a.s.b.l., la qualité de membre de la COPAS de l'association « Cercle d'Entraide et de Réadaptation pour Malades Mentaux » a été terminée en 2013. Par ailleurs, sans qu'il a été mis fin en 2013 à la qualité de membre de la COPAS, les activités du CIPA Résidence du Parc de la Ville de Diekirch ont été reprises sur un nouveau site par l'Etablissement public « Centres, Foyers et Services pour personnes âgées », avec l'annonce que la qualité de membre de la COPAS de la Ville de Diekirch ne sera plus maintenue à partir de 2014.

De plus, deux nouveaux membres ont rejoint la COPAS. Il s'agit d'une part de la société OPIS Aides & Soins, S.à.r.l., dont la qualité de membre a été effective à partir du 4 octobre 2013, et, d'autre part, de la société Verbandskëscht, dont la qualité de membre a été effective à partir du 9 décembre 2013. Les deux nouveaux membres sont tous les deux actifs dans le domaine de l'aide et du soin à domicile.

Ainsi, au 31 décembre 2013, la COPAS compte les membres suivants :

- Alysea Luxembourg Les soins S.A.
- Association des Parents d'Enfants Mentalement Handicapés (A.P.E.M.H.) Hébergement et Services, association sans but lucratif
- Association Luxembourg Alzheimer
- Association pour la création de foyers de jeunes a.s.b.l.
- ATP a.s.b.l.
- Autisme Luxembourg a.s.b.l.
- Claire a.s.b.l.

- Commune de Sanem CIPA, Résidence Op der Waassertrap
- Croix Rouge Luxembourgeoise
- Doheem versuergt
- Elysis a.s.b.l.
- Etablissement public "Centre hospitalier neuropsychiatrique" (statut étatique)
- Etablissement public "Centres, Foyers et Services pour personnes âgées" (statut étatique)
- Fondation J.-P. Pescatore
- Fondation Kräizbierg
- Fondation Les Parcs du Troisième Âge
- Fondation Lëtzebuerger Blannevereenegung
- Foyer "Eisleker Heem" Lullange
- Help
- Homes pour personnes âgées de la congrégation des franciscaines de la miséricorde
- Home-service association sans but lucratif ; Réseau Spécialisé Handicap ; Service d'Aides et de Soins à domicile de l'A.P.E.M.H. - Association des Parents d'Enfants Mentalement Handicapés, Association sans but lucratif
- Hospice civil de la commune de Bertrange
- Hospice civil de la Ville de Remich
- Hospice civil Echternach
- Les Hospices civils de la Ville de Luxembourg
- Liewen dobaussen a.s.b.l.
- Ligue HMC
- Ligue luxembourgeoise d'hygiène mentale a.s.b.l.
- Maredoc
- Mathëllef

- Monplaisir assistance & soins sàrl
- Muselheem
- Novelia senior services S.A.
- Omega 90
- OPIS Aides & Soins, S.à.r.l.
- Réseau Psy - Psychesch Hëllef Dobaussen a.s.b.l.
- Sodexo Luxembourg S.A. (pour son Logement encadré Riedgen et Club Senior Strassen)
- Sodexo Résidences Services
- Sodexo Senior Service S.A.
- Solucare S.A.
- Stëftung Hëllef Doheem
- Syndicat de l'Hôpital Intercommunal de Steinfort
- Syndicat intercommunal ayant pour objet la construction, l'entretien et l'exploitation d'une maison de retraite régionale
- Syrdall Heem a.s.b.l.
- Tricentenaire, Association sans but lucratif, reconnue d'utilité publique, services pour personnes handicapées
- Verbandskëscht
- Ville de Diekirch, CIPA Résidence du Parc
- Yolande a.s.b.l.
- ZithaSenior S.A.

Par ailleurs, la COPAS compte les membres honoraires suivants :

- Asbl Seniors - secteur communal
- Egipa
- Egsp
- FHL (anciennement EHL)
- Pasc
- Riad

3. Objet de la COPAS

Selon l'article 3 de ses statuts, la COPAS *a pour objet de défendre les intérêts communs légaux, sociaux et économiques de ses membres*.

4. Mission statement de la COPAS

Le mission statement de la COPAS a été approuvé lors de la réunion du conseil d'administration du 9 novembre 2007 :

La COPAS représente les prestataires qui offrent des services aux personnes âgées, malades ou handicapées, que ce soit à domicile ou en institution, ceci dans le but d'améliorer la qualité de leur vie quotidienne.

Elle supporte activement les intérêts collectifs et individuels de ses membres envers les instances publiques, les syndicats, le monde politique, le grand public et la presse. Elle offre à ses membres une plateforme d'échange et de collaboration qui leur permet de progresser au niveau de leurs prestations et de la gestion responsable de leurs ressources. Elle mène ses démarches de façon constructive, transparente et objective.

Elle est indépendante de tout courant politique, syndical et religieux. Son action s'inspire des valeurs de la justice sociale, de la solidarité, des droits de l'homme, ainsi que des principes régissant le service public.

5. Organes de la COPAS

Le président

La réorganisation de la COPAS, opérée en mai 2011, a introduit une nouvelle modalité au regard de la présidence de la COPAS. Ainsi, les statuts réformés permettent que la COPAS soit présidée par un président neutre, c'est-à-dire une personne qui ne soit pas un délégué d'un membre au sein duquel il assume des responsabilités particulières. Une des missions qui incombe au président est celle de veiller à maintenir l'union de la fédération et de savoir cerner le dénominateur commun entre les membres, ceci dans une démarche cohérente.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2013, Monsieur Marc Fischbach est ainsi confirmé président de la COPAS.

Le conseil d'administration

Conformément à l'article 21 de ses statuts, *la fédération est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins 9 administrateurs et au maximum de 25 administrateurs à nommer par l'assemblée générale en fonction des candidatures présentées par les listes ad hoc bloquées (…).*

Un administrateur, revêtant d'office la fonction de président du conseil d'administration de la fédération, peut être nommé en surnombre. Sa nomination est prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité qualifiée des deux tiers des voix présentes ou représentées.

L'article 22 des statuts précise que *ne peuvent être nommées administrateur que des personnes physiques.* Par ailleurs, le règlement d'ordre interne précise que *le coordinateur général assiste aux réunions du conseil d'administration.*

A l'assemblée générale 2013 - tenue le 25 avril 2013 - le conseil d'administration a été entièrement renouvelé. Ainsi, à partir de cette date, et en considération de la nomination de Monsieur Marc Fischbach à la présidence de la COPAS, le conseil d'administration s'est composé des administrateurs suivants à partir de cette date :

Normi	BARNIG
Nico	BEMTGEN
Pierrette	BIVER
Bernard	BRAUN
Edmée	CATHREIN
Willy	DE JONG
Jean-Marie	DESBORDES
Alain	DICHTER
Christian	ERANG
Jeannot	EWALD
Carine	FEDERSPIEL
Jean	FEITH
Marc	FISCHBACH

Evelyne	GUILLOT
Patricia	HELBACH
Christophe	LESUISSE
José	LUXEN
Anne	MAAS
Catherine	MANNARD
Lydie	PENEZ
Michel	SIMONIS
Corinne	THEIS
Robert	THEISSEN
Patrick	VANDENBOSCH
Nathalie	WAGNER
Robert	WILDANGER

À la suite de l'assemblée générale du 25 avril 2013 et de la nomination de Monsieur Marc Fischbach à la présidence de la COPAS, le conseil d'administration, qui s'est tenu le même jour, a procédé aux nominations statutaires : Madame Carine Federspiel, Madame Pierrette Biver et Monsieur Michel Simonis ont été confirmés respectivement vice-présidente, secrétaire et trésorier de la COPAS.

Conseil d'administration 2013
(Ne sont pas sur la photo : M. Alain Dichter, M. Christian Erang, Mme Carine Federspiel, M. Jean Feith, Mme Corinne Theis)

Au cours de l'année 2013, le conseil d'administration s'est réuni à 10 reprises et en moyenne, 24 administrateurs étaient présents ou représentés. À chaque réunion, le quorum était atteint et le conseil d'administration a donc pu délibérer valablement.

De plus, en 2013, le conseil d'administration s'est réuni le 25 janvier en matinée de réflexion pour se consacrer entièrement aux positions de la COPAS au sujet de la convention collective de travail du secteur d'aide et de soins et du secteur social.

Le bureau exécutif

Selon l'article 26 des statuts, *la gestion courante de la fédération peut être assurée par un bureau exécutif auquel le conseil d'administration délègue les pouvoirs nécessaires à la gestion courante qui sont fixés par le règlement d'ordre interne. Le bureau exécutif comprend au moins le président, le secrétaire et le trésorier*.
Le règlement d'ordre interne précise que *le bureau se compose du président, du vice-président, du secrétaire et du trésorier de la COPAS. Le coordinateur général assiste aux réunions du bureau exécutif.*

Contrairement à la décision qui avait été prise lors des dernières nominations, le conseil d'administration, qui s'est tenu à la suite de l'assemblée générale du 25 avril 2013, a suivi la proposition de Monsieur Marc Fischbach de mettre fin à la modalité transitoire consistant à maintenir la composition du bureau à sept personnes et de suivre les modalités inscrites dans le règlement d'ordre interne selon lequel le bureau se compose du président, du vice-président, du secrétaire et du trésorier de la COPAS.

Ainsi, au vu des nominations aux fonctions statutaires décidées lors de la réunion du conseil d'administration du 25 avril 2013, le bureau exécutif se compose depuis cette même date des administrateurs suivants :

Président : Monsieur Marc Fischbach

Vice-présidente : Madame Carine Federspiel

Secrétaire : Madame Pierrette Biver

Trésorier : Monsieur Michel Simonis

Bureau exécutif 2013

Cette réduction du nombre des membres du bureau exécutif est allée de pair avec deux autres considérations également arrêtées lors de la réunion du conseil d'administration du 25 avril 2013. En effet, lors de cette réunion, il a également été précisé que *la fonction du bureau exécutif* [devait] *se limiter à la « gestion journalière » de la fédération qui comporte notamment la préparation des ordres du jour du conseil d'administration. Dans cet ordre d'idées, Marc Fischbach* [avait également proposé] *d'intégrer davantage les salariés de la COPAS dans les travaux du bureau exécutif. Quant aux discussions de fond et les décisions, celles-ci* [seraient] *respectivement à mener et à prendre par le conseil*.

La présence davantage renforcée des salariés dans les travaux du bureau exécutif a été concrètement transposée à partir des réunions du bureau exécutif de septembre 2013 dans la mesure qu'outre le coordinateur général, les responsables de service, nouvellement nommés, assistent à partir de cette date aux réunions du bureau exécutif.

Les départements sectoriels et les commissions thématiques

Depuis l'adoption de ses nouveaux statuts arrêtés lors de son assemblée générale du 10 mai 2011, la COPAS s'est dotée de cinq départements sectoriels correspondants à chaque secteur représenté au sein de la COPAS et de plusieurs commissions thématiques transversales de travail.

En ce qui concerne les départements sectoriels, qui sont mis en place par décision de l'assemblée générale des membres – article 14 des statuts de la COPAS - ceux-ci peuvent être amenés à devoir prendre des décisions sur des sujets ne concernant que leurs ressortissants, sous réserve cependant que les décisions soient avalisées par le conseil d'administration qui veille à la cohérence de la démarche de la fédération.

En ce qui concerne les commissions thématiques, qui sont mises en place par décision du conseil d'administration - article 25 des statuts de la COPAS - celles-ci ont pour mission d'émettre des avis pour le conseil d'administration qui prend toutes les décisions, le cas échéant, en présence de plusieurs avis sur un sujet.

Les départements sectoriels

Département SHPA (Structures d'hébergement personnes âgées)

Le département SHPA réunit les centres intégrés pour personnes âgées, les maisons de soins ainsi que les logements encadrés pour personnes âgées.

Département SJPA (Structures de jour personnes âgées)

Le département SJPA réunit les centres de jour psycho-gériatriques ainsi que les clubs seniors.

Département SPP (Structures de la psychiatrie extrahospitalière)

Le département SPP réunit les gestionnaires actifs dans le domaine de la psychiatrie extrahospitalière.

Département SPH (Structures personnes handicapées)

Le département SPH réunit les gestionnaires de structures pour personnes en situation de handicap.

Département SASD (Structures d'aides et de soins à domicile)

Le département SASD réunit les gestionnaires de structures d'aides et de soins à domicile.

Les commissions thématiques

Les commissions thématiques suivantes sont mises en place au sein de la COPAS depuis 2012 : commission thématique « qualité » ; commission thématique « soins/santé publique » ; commission thématique « formation » ; commission thématique « communication » ; commission thématique « CCTSAS » ; commission thématique « finances » ; commission thématique « éthique » et commission thématique ponctuelle « bilan assurance dépendance ».

Fin 2013, le conseil d'administration a ajouté une commission thématique supplémentaire : la commission thématique « méthodologie ».

6. L'administration

Le personnel

Lors de sa réunion du 24 mai 2013, le conseil d'administration a arrêté un nouvel organigramme pour le personnel de la COPAS. Ce nouvel organigramme se distingue essentiellement du précédent par la création de fonctions intermédiaires, à savoir les fonctions de « responsable de service ».

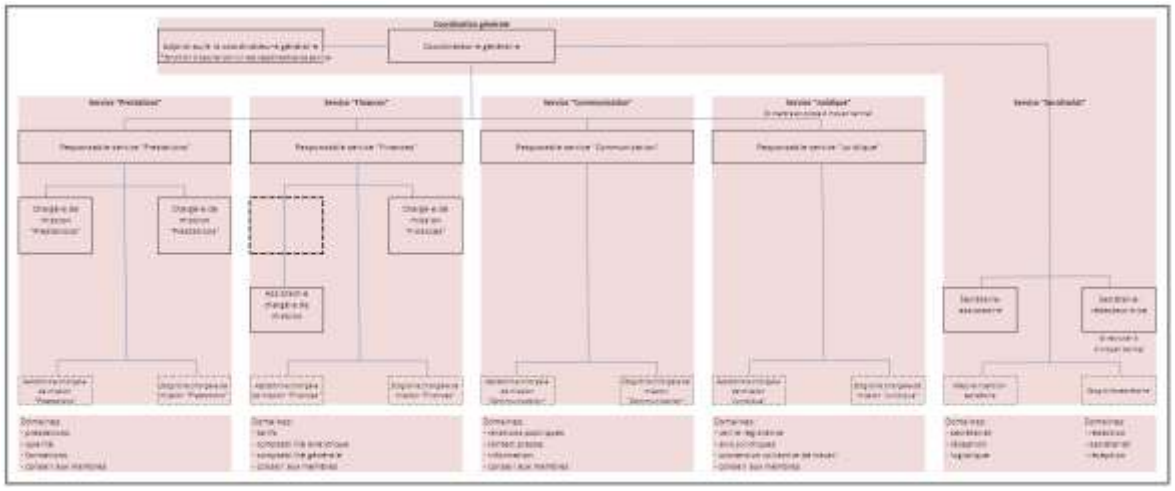

En considération de ce nouvel organigramme et des autres mouvements, le personnel de la COPAS au courant de l'année 2013 a été le suivant :

Madame Stéphanie Heintz, secrétaire-assistante, engagée depuis le 2 mai 2001, à durée indéterminée et à temps partiel (32 heures par semaine).

Monsieur Evandro Cimetta, coordinateur général, engagé depuis le 1er septembre 2002, à durée indéterminée et à temps plein.

Madame Claudine Koster, chargée de missions au service « prestations », engagée depuis le 12 septembre 2005, à durée indéterminée et à temps partiel (20 heures par semaine).

Madame Aline Mahout, chargée de missions au service « prestations », engagée depuis le 4 juin 2007, à durée indéterminée et à temps plein. Madame Aline Mahout a quitté la COPAS au 31 mai 2013.

Madame Carla Jorge Matias, assistante chargée de missions au service « finances », engagée depuis le 7 janvier 2008, à durée indéterminée et à temps plein.

Monsieur Sylvain Bousser, chargé de missions au service « finances », engagé depuis le 23 juillet 2010, à durée indéterminée et à temps plein.

Madame Monique Putz, responsable du service « communication », engagée depuis le 16 janvier 2012, à durée indéterminée et à temps plein.

Monsieur David Bellion, responsable du service « finances », engagé depuis le 1er mars 2012, à durée indéterminée et à temps plein.

Madame Martine Regenwetter, chargée de missions au service « prestations », engagée depuis le 1er octobre 2013, à durée indéterminée et à temps plein.

Monsieur Carlos Lopes, responsable du service « prestations », engagé depuis le 1er décembre 2013, à durée indéterminée et à temps plein.

En 2013, le personnel de la COPAS a donc effectivement représenté 7,05 équivalents temps plein (ETP).

Le personnel de la COPAS
(N'est pas sur la photo : M. Evandro Cimetta)

Les bureaux

Depuis le 1er août 2012 les bureaux de la COPAS se trouvent aux 6e et 7e étages d'un bâtiment administratif à Livange, rue de Turi.

Les frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement de la COPAS sont assurés par un budget arrêté par l'assemblée générale, qui est pris en charge par les membres dans la même proportion que chaque membre détient de voix à l'assemblée générale amenée à l'approuver.

Pour 2013, le budget arrêté par l'assemblée générale du 25 avril 2013 s'élevait à EUR 1.152.765.- pour couvrir les frais de fonctionnement de la COPAS, soit une augmentation de 10% par rapport au budget de l'année 2012.

7. Représentant-e-s COPAS au sein d'organes externes

Organes	*Représentant-e-s COPAS*
Commission consultative de l'assurance dépendance (article 387 du CAS)	Carine Federspiel et Christophe Lesuisse (membres effectifs) Michel Simonis et Jeannot Ewald (membres suppléants) Edmée Cathrein (représentant le secteur handicap) Evandro Cimetta (représentant la cellule administrative)
Commission qualité des prestations de l'assurance dépendance (article 387bis du CAS)	Carine Federspiel et Evandro Cimetta (membres effectifs) Christophe Lesuisse et Paul Wagener (membres suppléants)
Commission de nomenclature (soins et actes infirmiers)	Pierrette Biver (membre effective) Jeannot Ewald (membre suppléant) (+ANIL)
Commission de nomenclature (soins palliatifs)	Carine Federspiel, Pierrette Biver (membres effectives) Carole Theisen, Claudine Koster (membres suppléantes)
Commission des normes (article 9bis convention-cadre CNS/COPAS)	Représentant-e-s des institutions en fonction des thèmes abordés + Evandro Cimetta.
Commission consultative statutaire « aspects éthiques et déontologiques en relation avec la protection et l'accessibilité des données »	Evandro Cimetta
Commission consultative statutaire « Interopérabilité, standards et normes techniques »	Paul Wagener, Robert Wildanger
Commission de surveillance (article 72 du CAS)	Jeannot Ewald, José Luxen, Elisabete Nobrega (Pour l'ANIL : Jean-Paul Bleser, Danielle Meyer)
Commission de surveillance (article 393 du CSS)	Pierrette Biver, Alain Dichter, Christian Erang, Carine Federspiel, Christophe Lesuisse, Romain Mauer, Michel Simonis, Evandro Cimetta, Aline Mahout, Monique Putz
Conseil arbitral des assurances sociales (pour les litiges visés aux articles 72bis et 73 du CAS)	Michel Simonis, Carine Federspiel, Evandro Cimetta
Délégation pour la procédure de médiation pour la lettre-clé infirmiers 2013/2014	Sonja Almeida, Alain Dichter, Christian Erang, Catherine Mannard, Fabienne Steffen, Nathalie Wagner, Evandro Cimetta et David Bellion (+ANIL)

Délégation de négociation pour la détermination des valeurs monétaires 2014	Sonja Almeida, Alain Dichter, Christian Erang, Catherine Mannard, Fabienne Steffen, Nathalie Wagner, Evandro Cimetta et David Bellion
Commission paritaire ASFT (article 12 de la loi dite ASFT)	Evandro Cimetta (membre effectif) Michel Simonis (membre suppléant)
Comité de concertation – personnes âgées (article 16 de la loi dite ASFT)	Carine Federspiel (membre effectif) Evandro Cimetta (membre suppléant)
Conseil supérieur des personnes âgées	Evandro Cimetta
Comité de concertation – personnes handicapées (article 16 de la loi dite ASFT)	Evandro Cimetta (membre effectif) Carine Federspiel (membre suppléant)
Plate-forme handicap	Sylvain Bousser et Evandro Cimetta
Commission paritaire CCT SAS (article 4 de la CCT SAS)	Evandro Cimetta
Comité de pilotage CCT SAS	Michel Simonis, Fabienne Steffen, Alain Dichter, Christophe Lesuisse et Evandro Cimetta
Délégation de négociation CCT SAS	Michel Simonis et Evandro Cimetta
Commission UFOCOR	Evandro Cimetta
Commission nationale pour les programmes de l'enseignement secondaire technique, section professions de santé	Evandro Cimetta (délégué effectif) Claudine Koster (délégué suppléant)
Commission de la formation aux fonctions d'ASF	Martine Regenwetter Evandro Cimetta
Comité à la formation professionnelle	Evandro (membre effectif)
Commission de validation DAP, Auxiliaires de vie	Claudine Koster (membre suppléant)
Commission de validation DAP, Aides-soignants	Claudine Koster (membre effectif)
Commission de validation diplôme fin d'études secondaires techniques, Educateurs	Claudine Koster (membre suppléant)
Nomination d'experts pour l'équipe curriculaire DAP aide-soignant	Simone Hammes-Ganz, Maria Pedroso
Plan gouvernemental « Maladies démentielles » - Comité de pilotage	Carine Federspiel
Comité constitutif pour une plateforme de l'économie sociale et solidaire	Evandro Cimetta

8. Faits marquants de l'année 2013

Forte d'une expérience de plus de 15 ans dans le secteur, la COPAS se considère comme un acteur incontournable et souhaite à l'avenir être impliquée davantage dans les réflexions touchant aux questions relatives au domaine des aides et des soins.

Si pour la COPAS l'année 2012 a été une période de transition marquée par la consolidation de sa nouvelle organisation structurelle - tant au niveau des différents départements qu'au niveau des commissions thématiques transversales - en 2013 la COPAS a su passer au régime de croisière permettant de poser les jalons dans les dossiers touchant de près ou de loin le secteur des aides et des soins.

Ainsi, nombre de sujets ont pu être entamés, respectivement poursuivis, notamment dans le contexte des soins et de santé publique. Par ailleurs, la COPAS s'est également investie dans d'autres domaines, tels que la formation continue, l'encadrement de stagiaires ou d'apprentis, ou encore le développement de la qualité et l'avancement de réflexions éthiques.

En outre, dans l'objectif de valoriser le travail précieux que la COPAS réalise et de souligner davantage le rôle qui est le sien dans la société, en 2013, l'accent a été mis plus encore sur la communication, tant à l'égard des interlocuteurs publics, qu'à l'égard des membres, afin d'assurer la plus grande transparence dans l'action et de s'assurer la confiance de ses partenaires.

Au-delà, force est de constater que l'année 2013 a également été une année de transition : de transition politique cette fois. En effet, les élections législatives anticipées et la formation d'un nouveau gouvernement - des changements politiques majeurs donc - ont provoqué un certain ralentissement dans bon nombre de dossiers.

Dans l'attente que les annonces émises par les instances publiques prennent forme et par conséquent, que les actions qui devraient en découler puissent se transposer en actions concrètes, gageons que l'année 2014 sera dès lors mise sous le signe du dialogue, de la prospection et de l'action.

9. Principales activités de la COPAS en 2013

9.1. Les travaux et réflexions relatives aux politiques d'aides, de soins et d'accompagnement des usagers

La première « Journée nationale des foyers de jour pour personnes âgées »

Dans l'objectif de vouloir mieux informer la population sur l'utilité des différentes structures de jour pour personnes âgées qui existent au Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que sur la diversité des activités proposées et le fonctionnement et missions des foyers de jour pour personnes âgées, la COPAS a organisé une première « Journée nationale des foyers de jour pour personnes âgées ». Celle-ci s'est déroulée le 16 mai 2013. Ainsi, ce 16 mai 2013, une vingtaine de foyers de jour pour personnes âgées ont donc ouvert leurs portes et accueilli toute personne intéressée.

L'événement a consisté à sensibiliser tant les personnes pouvant bénéficier de l'offre des foyers de jour pour personnes âgées et leurs proches, que les professionnels de la santé quant au rôle important que jouent ces foyers de jour dans le cadre du maintien à domicile. En effet, l'action des foyers de jour fait partie intégrante du dispositif du maintien à domicile des usagers âgés et/ou dépendants puisqu'ils permettent à des usagers vivant à domicile de disposer d'un accueil en journée. Cet accueil permet à la fois :

- de lutter contre l'isolement ;
- de maintenir les capacités individuelles ;
- d'assurer le répit des aidants familiaux.

Après un retour d'expérience positif, il est prévu d'orienter l'organisation de l'édition 2014 plus encore autour des professionnels de la santé.

ANNEXE : Communiqué de presse / flyer / revue de presse

Les logements encadrés pour personnes âgées

Concernant les logements encadrés, la COPAS s'est penchée au cours de 2013 sur la question des dispositions de la réglementation sur l'agrément.

En effet, comme le prévoit le règlement grand-ducal modifié du 8 décembre 1999 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services pour personnes âgées, et plus particulièrement, les dispositions relatives aux logements encadrés, les usagers ne doivent pas nécessiter plus de douze heures de prestations hebdomadaires d'aides et de soins. Si cette limitation se justifie dans la mesure où elle participe à la différenciation entre

les différents types d'institutions d'hébergement pour personnes âgées, elle peut néanmoins créer des situations telles que les gestionnaires se retrouvent dans des situations juridiquement délicates. Effectivement, il est évident que le besoin en aide des personnes accueillies dans ce type d'institution est évolutif, voire dépasse les douze heures hebdomadaires. Dans ces cas, les institutions se lancent à la recherche de solutions plus appropriées, recherche qui nécessite du temps pendant lequel l'institution se trouve en situation d'illégalité par rapport aux conditions de l'agrément.

Ainsi, afin de garantir à l'avenir une meilleure sécurité juridique, la COPAS a suggéré dans un courrier adressé au ministre de la Famille et de l'Intégration de modifier les dispositions réglementaires afférentes dans le sens de permettre l'accueil dans les logements encadrés d'au maximum 5% d'usagers nécessitant plus de douze heures de prestations hebdomadaires d'aides et de soins.

Jusqu'à la fin de l'année 2013 aucune réponse du ministère de la Famille et de l'Intégration n'était parvenue à la COPAS.

L'accompagnement socio-pédagogique dans le domaine du secteur handicap

Au courant des dernières années, la COPAS a largement contribué aux travaux de définition d'un nouveau modèle de financement de l'accompagnement socio-pédagogique dans le domaine du secteur handicap. Toutefois, en raison de modifications dans son staff du personnel, la COPAS a été en 2013 davantage absente dans ces discussions traditionnellement menées dans les réunions de la « Plateforme Handicap de l'EGCA » et des sous-groupes mis en place.

Toutefois, la COPAS a essayé de suivre « à distance » les évolutions des discussions dans la plateforme, et plus particulièrement les discussions concernant le financement de l'accompagnement socio-pédagogique. En tout état de cause, la COPAS propose de réintégrer plus en profondeur les discussions afin de contribuer constructivement à la suite des réflexions devant encore être menées et des modalités devant être affinées.

Le formulaire unique séjours vacances et temporaires dans le secteur du handicap

Un sujet intéressant pour le secteur du handicap en 2013 a été l'élaboration d'un formulaire unique à remplir par les médecins avant un départ de l'usager vers un séjour temporaire ou un séjour « vacances ». Ce formulaire a été élaboré au sein du département handicap de la COPAS et, après l'avis du secteur médical, la fiche pourra être finalisée en 2014.

Les «Orientations futures pour le paysage de la psychiatrie au Grand-Duché de Luxembourg»

Afin d'établir les visions générales du secteur de la psychiatrie extrahospitalière, il a été estimé utile de dresser un bilan, cinq ans après que la réforme de la psychiatrie fut lancée. Qu'est-ce qui a été envisagé, qu'est-ce qui a été mis en œuvre, quelles conclusions peut-on en tirer, quelles sont les éventuelles revendications à formuler, les grands axes à suivre ?

A ensuite été élaboré par le département de la psychiatrie extrahospitalière de la COPAS le document « Orientations futures pour le paysage de la psychiatrie au Grand-Duché de Luxembourg », qui dresse d'abord un état des lieux pour ensuite proposer des pistes de réflexion dans le cadre de l'évolution de la réforme de la psychiatrie. Ce document était destiné en premier lieu à être présenté à la plateforme « psychiatrie hospitalière » et, à la même occasion, aux responsables politiques. Fin 2013, la présentation de ce document n'a cependant pas encore pu avoir lieu.

À noter également que la COPAS n'est pas encore directement représentée à cette plateforme « psychiatrie hospitalière », mais qu'elle a introduit une demande dans ce sens, qui a été acceptée.

Les services d'aide et de soins à destination d'usagers souffrant de troubles psychiatriques

Un sujet de discussion lors des réunions du département « Structures d'aide et de soins à domicile », a concerné les modes de collaboration entre les réseaux d'aide et de soins à domicile et les services de la psychiatrie extrahospitalière.

Au-delà, une réunion interdépartementale (réseaux d'aide et de soins à domicile/structures pour personnes en psychiatrie extrahospitalière/structures d'hébergement pour personnes âgées) a eu lieu en décembre 2013 afin de se concerter quant à la suite à donner à cette thématique tout en soulignant d'ores et déjà l'importance de développer des passerelles entre les deux différents secteurs, la nécessité de qualifications particulières et les moyens financiers nécessaires pour y faire face.

Afin d'avancer dans les réflexions, un recensement sera réalisé en 2014 afin de quantifier le nombre de cas rencontrés (nombres de personnes concernées, pathologies rencontrées, soins infirmiers prodigués).

La démarche qualité de la COPAS

Afin de se doter d'un cadre commun de référence en matière de qualité, la COPAS a signé le 24 juin 2013, une « Charte de développement Qualité ». Ainsi, la COPAS s'engage à soutenir ses membres dans le développement des axes suivants :

- Développement du système global de management de la qualité selon le principe du libre choix du modèle
- Développement des concepts d'accompagnement global, projets d'établissements ou de services prévoyant des procédures de suivi de la qualité des prestations et de l'accompagnement
- Création d'une fonction particulièrement en charge des questions relatives à l'amélioration continue de la qualité au sein de l'établissement ou du service

Parallèlement, le cadre commun de référence qualité présente de manière détaillée les actions pouvant être mises en œuvre ainsi que les axes prioritaires à développer à moyen terme et définit les valeurs porteuses de qualité dans le secteur des prestataires d'aides et de soins.

Avec la signature de la « Charte de développement Qualité », la COPAS souhaite renforcer son engagement, toujours dans un souci d'amélioration permanente de la qualité des prestations d'aides, de soins et d'accompagnement proposées aux personnes dépendantes.

La « Charte de développement Qualité » est évolutive et sera constamment complétée.

ANNEXE : Communiqué de presse / Charte Qualité

La démarche éthique de la COPAS

En 2013, la COPAS a définitivement lancé ses réflexions autour des questions éthiques se posant aux prestataires membres de la COPAS. Ainsi, la démarche éthique de la COPAS se fait prioritairement par différentes étapes de questionnements éthiques, questionnements qui se rapportent à des situations auxquelles les prestataires sont confrontés dans leur travail au quotidien. Au sein de la COPAS, sur base de ces questionnements éthiques, sa commission thématique « Éthique » élabore une proposition pour une charte éthique répondant à un double objectif :

- d'un côté, établir un catalogue de sujets dits « prioritaires », qui servira de base dans la définition d'une position de la COPAS par rapport à ces sujets ;
- de l'autre côté, établir une « Charte éthique » se basant sur les conventions nationales et internationales et sur les positions retenues à partir des différentes étapes de questionnements éthiques.

Les questionnements éthiques traités au cours de l'année 2013 sont la contention physique et la sédation, l'implication de la famille dans le questionnement éthique, le traitement de l'usager et la question de la sexualité de la personne dépendante en milieu institutionnel et dans le secteur des aides et soins à domicile.

Ce travail sera poursuivi en 2014 avec d'une part la publication de la « Charte éthique » dans une première version et, d'autre part, la réflexion autour d'autres questionnements éthiques. La mise en place d'un comité éthique de la COPAS est également envisagée pour 2014.

Le rapport de la Commission consultative des Droits de l'Homme (CCDH)

C'était déjà au cours de 2012 que la Commission consultative des Droits de l'Homme avait entamé une étude sur la prise en charge des personnes âgées en maisons de soins ou centres intégrés. L'objectif étant de vérifier en quelle mesure la prise en charge des personnes âgées en institution est conforme aux normes internationales en vigueur et de mettre en valeur les bonnes pratiques du secteur.

Finalement, la CCDH a publié son « Rapport sur les droits des personnes âgées et fragiles en institutions de long séjour » en date du 30 septembre 2013 (lors d'une conférence de presse).

Si la COPAS a salué l'initiative prise par la Commission consultative des Droits de l'Homme d'élaborer un rapport ayant pour objet les droits des personnes âgées et fragiles en institutions de long séjour, elle a néanmoins regretté l'élaboration peu scientifique du rapport. En conséquence, la COPAS a exprimé ses réflexions critiques dans un courrier adressé au président de la commission.

La réforme de la législation sur l'assurance dépendance

En juillet 2013, Monsieur Mars Di Bartolomeo, ministre de l'époque de la Sécurité sociale avait invité la COPAS à la présentation d'un rapport chiffré sur le fonctionnement de l'assurance dépendance élaboré par l'IGSS. En substance, ce rapport chiffré réalisé par l'IGSS, à caractère essentiellement technique, apporte une vue d'ensemble permettant de cibler parfaitement les enjeux à venir. Toutefois, ce même rapport chiffré ne contient pour ainsi dire aucune vision permettant d'entrevoir les pistes à explorer permettant de répondre aux enjeux à venir.

De son côté, la COPAS, déjà en 2012 et dans le but de lancer les réflexions en vue d'une réforme annoncée de la législation sur l'assurance dépendance, avait présenté ses

considération en la matière dans un papier de réflexion dénommé « Les grandes lignes de l'assurance dépendance ».

Ainsi, en considération de ces deux éléments - papier de réflexion de la COPAS de 2012 et rapport chiffré de l'IGSS de 2013 - la COPAS s'est engagée à partir de juillet 2013 dans une réflexion supplémentaire concernant la réforme à venir de l'assurance dépendance. Les élections parlementaires anticipées avec constitution d'un nouveau gouvernement n'ont d'aucune manière remis en cause la démarche de réflexion de la COPAS.

La finalisation de cette réflexion supplémentaire a été programmée pour la fin janvier 2014 avec la tenue d'une « matinée de réflexion » permettant d'arrêter les réflexions supplémentaires de la COPAS à son bilan présenté en 2012 en tenant compte du rapport chiffré de l'IGSS de 2013 et du programme gouvernemental à la suite des élections anticipées d'octobre 2013. Les travaux préparatoires de cette matinée de réflexion ont été confiés à la commission thématique ponctuelle « bilan assurance dépendance » de la COPAS, à laquelle s'est jointe la commission thématique « soins/santé publique » pour les questions touchant plus particulièrement au soutien et au conseil.

Effectivement, en janvier 2014 s'est tenue la matinée de réflexion programmée et fin février 2014 ont été définitivement arrêtées les réflexions supplémentaires de la COPAS en vue d'une prochaine réforme de la législation sur l'assurance dépendance.

L'actualisation du Guide description des prestations à déterminer dans le cadre l'assurance dépendance

Au courant de l'année 2013, la COPAS a été sollicitée par la Cellule d'évaluation et d'orientation pour lui faire part des remarques et souhaits de précision en relation avec l'actualisation du guide description des prestations à déterminer dans le cadre de l'assurance dépendance.

Les soins infirmiers

La révision de la nomenclature des actes et services des infirmiers perdure déjà depuis beaucoup d'années et n'a toujours pas abouti fin 2013.

Concrètement, la proposition de la CNS pour une adaptation de la nomenclature des actes infirmiers, conjointement avec la proposition de la COPAS/ANIL, ont été transférées à la cellule d'expertise médicale. Celle-ci a mandaté le Prof. Dr Albert Brühl de l'Université de Vallendar pour la réalisation d'une étude, afin de donner un avis circonstancié à la commission de nomenclature.

Le 18 avril 2013 a eu lieu, une première présentation de résultats provisoires et prometteurs d'une enquête menée par le Prof. Dr Brühl, enquête menée en étroite collaboration avec les prestataires de soins à domicile. En effet, de nombreux constats semblaient démontrer que les prestations en soins infirmiers comportent beaucoup plus que ce qui n'est initialement prévu dans la nomenclature des actes infirmiers. D'après le Prof. Dr Brühl, tous ces éléments explicatifs devraient être repris dans son rapport final. Ce rapport final, à l'intention de la cellule d'expertise médicale, supposé revêtir un caractère purement consultatif et non contraignant, devait être présenté aux environs de la mi-juillet 2013.

Toutefois, fin 2013 le rapport final ne semble toujours pas être finalisé, celui-ci n'ayant en effet pas été présenté ni aux parties prenantes, ni à la commission de nomenclature. En conséquence, il faut faire le regrettable constat qu'il n'est pas possible de se prononcer sur la date de la finalisation des travaux de la commission de nomenclature pour la mise en œuvre d'une nouvelle nomenclature pour les actes infirmiers répondant davantage aux réalités actuelles.

Les soins palliatifs

La loi du 16 mars 2009 relative aux soins palliatifs, à la directive anticipée et à l'accompagnement en fin de vie a créé un droit à des prestations spécifiques en faveur des personnes en fin de vie.

Pour sa mise en œuvre, cette loi nécessite différents outils juridiques. Ainsi, à la suite de la signature de la convention entre la CNS et la COPAS et de l'accord-cadre entre la CNS, la Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois et la COPAS, la COPAS a depuis longtemps saisi la commission de nomenclature prévu par le Code de la sécurité sociale de sa proposition pour la création d'une nomenclature des actes et services en matière de soins palliatifs. À la fin de l'année 2013, le dossier était toujours en attente de l'avis de la cellule d'expertise médicale. Le contenu de la nomenclature des actes et services en matière de soins palliatifs ne pourra être arrêté par la commission de nomenclature qu'une fois cet avis fourni. Cette étape conditionne la mise en pratique effective des soins palliatifs en fixant via une nomenclature et une tarification le contenu d'une prise en charge de qualité en faveur des personnes en fin de vie et les modalités de financement de ces prestations.

En faisant entièrement abstraction de l'avancé en matière de nomenclature et de tarification, une demande a été adressée à la COPAS par le ministère de la Santé en 2013 pour lui faire part des suggestions d'adaptions à prévoir pour la réédition de la brochure « Guide des soins palliatifs ». À ce sujet s'est posée cependant la question de l'opportunité de rééditer le guide à ce moment précis vu que le dossier concernant la nomenclature et la tarification est encore en cours.

La participation de la COPAS aux travaux de l'agence eSanté

Avec la création de l'Agence eSanté et la mise en place d'une équipe en fin d'année 2011, les travaux initiés par le ministère de la Santé ont été poursuivis à une cadence plus soutenue ; le rôle principal de cette agence est d'assurer la meilleure utilisation des informations dans le secteur de la santé et le secteur médico-social à travers la mise en place :

- d'une plateforme de partage et d'échange de données dans le domaine de la santé et de la création d'un dossier de soins partagé (DSP),
- d'une stratégie nationale d'interopérabilité des systèmes d'informations de santé, qui permettra aux différents systèmes de santé d'interagir sans heurts.

La COPAS, partie prenante des discussions depuis plusieurs années, a pu voir sa place dans le système consolidée. Ainsi, la COPAS est associée à différentes commissions mises en place par l'équipe de l'agence, à savoir, la commission éthique, la commission interopérabilité et d'autres sous-groupes de travail. Ainsi, à titre exemplatif, lors des réunions de la commission éthique de l'agence eSanté a été principalement commentée la matrice d'habilitation, c'est-à-dire les droits de rédaction et de consultation dans/du dossier de soins partagé par les différents professionnels de la santé.

Par ailleurs, une journée de présentation du concept du dossier informatisé a été organisée à la COPAS en janvier 2013. Ceci a participé à diffuser des informations utiles concernant les expériences d'implémentation de dossiers informatisés dans les différentes structures d'aides et de soins, les plus-values de la mise en place d'un tel système et les questions d'interopérabilité ou d'adéquation et de concordance des systèmes avec le futur dossier de soins partagé. Lors de cette journée a été reprécisé que les choix des fournisseurs de logiciels pour les dossiers informatisés appartenaient aux prestataires mais que l'utilisation de telle ou telle terminologie au sein de ces systèmes (ou langage codifié) pourrait être discutée au niveau de la COPAS (exemple : ENP - European Nursing care Pathway) et ce afin que les objectifs d'interopérabilité des systèmes soient réellement applicables et efficients dans l'avenir.

L'opérationnalisation du dossier de soins partagé est prévue pour 2014.

Le « Plan canicule 2013 »

Le plan canicule est un dispositif piloté par le ministère de la Santé. Il a été élaboré en réponse à la canicule de 2003 et est destiné à informer et à mettre en place des actions pour protéger les personnes à risque en cas de fortes chaleurs. Le plan a pour objectif de définir les actions à court et à moyen terme dans les domaines de la prévention et de la gestion de crise afin de réduire les conséquences sanitaires d'une vague de chaleur.

Ainsi, au courant de 2013, différents échanges ont eu lieu entre l'Inspection sanitaire du ministère de la Santé et la COPAS visant à mettre à jour plusieurs documents relatifs au dispositif canicule 2013.

De plus, pour la première fois, une convention a été signée en 2013 entre les autorités publiques et la COPAS.

Le « Plan d'action national maladies démentielles »

Le ministère de la Famille et de l'Intégration a élaboré au courant de l'année 2013 un plan d'action national « maladies démentielles » sur base des travaux consignés dans le rapport final du comité de pilotage en vue de l'établissement d'un plan d'action national « maladies démentielles » auxquels ont participé une série de membres de la COPAS. Le plan, ainsi que les annexes s'y rapportant, ont été présentés et communiqués à la COPAS en mai 2013.

La fiche signalétique pour la recherche de personnes portées disparues

Suite à la demande du ministère de la Famille et de l'Intégration concernant la transposition pratique d'une démarche réalisée avec la police grand-ducale et les institutions publiques en matière de disparition de personnes âgées, la COPAS a participé à l'organisation d'une réunion d'information, en date du 17 octobre 2013.

Lors de celle-ci, la police grand-ducale a présenté aux membres du secteur les modalités par rapport à la mise à disposition d'une fiche signalétique permettant de recueillir des informations pertinentes sur les usagers et de les remettre, en cas de besoin, à la police en cas de disparition d'une personne prise en charge.

9.2. Les travaux, analyses et modélisations financières pour le secteur

Les valeurs monétaires 2014 de l'assurance dépendance

La législation sur l'assurance dépendance dispose que *chaque valeur monétaire est négociée chaque année*. Toutefois, déjà pour la deuxième année consécutive, le législateur, cette année-ci via la loi communément appelée « loi des douzièmes », c'est-à-dire la loi concernant le budget de l'État, a à nouveau dérogé au principe de la négociation prévu par le Code de la sécurité sociale pour fixer d'autorité les tarifs applicables en matière d'assurance dépendance. Cette dérogation est préoccupante dans la mesure où elle a été répétée. Elle est d'autant plus préoccupante dans la mesure où la COPAS n'a même pas été consultée, voire informée de l'intention de fixer d'autorité par voie légale les tarifs applicables en 2014 pour les prestations de l'assurance dépendance. Effectivement, la COPAS était en pleines négociations avec la CNS lorsqu'elle a découvert dans le projet de loi de la loi précitée que les tarifs allaient être figés à leurs valeurs de 2013.

Cette manière de procéder est entièrement à l'opposé de l'esprit de la législation sur l'assurance dépendance (et de celle sur l'assurance maladie) qui en fait prévoit une relation de partenaires d'égal à égal entre l'organisme gestionnaire, donc la CNS, et les prestataires.

2013 n'a cependant pas été entièrement en vain en la matière. En effet, fin 2013 la COPAS et la CNS se sont mises d'accord pour réfléchir ensemble début 2014 à une nouvelle méthodologie pour la détermination des valeurs monétaires, méthodologie tendant à réduire considérablement le travail principalement comptable permettant d'investir le temps économisé pour des réelles négociations.

Les travaux de la commission des normes en matière d'assurance dépendance instituée par la convention-cadre

Les travaux de la commission des normes en matière d'assurance dépendance instituée par la convention-cadre n'ont pas évolué au cours de l'année 2013. En effet, la CNS et la COPAS n'ont pas vraiment avancé dans les travaux lancées depuis un certain temps concernant normalisation des équipes dirigeantes ou fonctions de direction dans les établissements d'aides et de soins à séjour continu.

La lettre-clé infirmiers de l'assurance maladie

Fin 2012, la COPAS/ANIL et la CNS avaient dû faire le constat de leur échec dans la négociation pour l'adaptation de la valeur lettre-clé des actes infirmiers pour les exercices 2013 et 2014. Suite à ce constat, et conformément à la législation sur l'assurance maladie, un médiateur en la personne de Monsieur Charles Ruppert, a été désigné, afin de trouver un consensus entre les parties négociatrices.

Une première rencontre en tripartite médiateur CNS-COPAS/ANIL a eu lieu le 27 octobre 2013. Lors de cette rencontre le médiateur a écouté les positions respectivement de la CNS et de la COPAS/ANIL pour signaler qu'il allait élaborer une proposition de médiation.

Fin 2013 la procédure de médiation n'était pas encore clôturée.

La lettre-clé soins palliatifs de l'assurance maladie

En anticipation à la nomenclature pour les prestations en soins palliatifs, la COPAS a rencontré une première fois la CNS afin de sonder les pistes envisageables pour la future méthodologie en vue de la fixation du ou des tarifs en la matière.

Considérant que les travaux pour la détermination de la nomenclature pour les soins palliatifs n'ont avancé d'aucune manière au courant de l'année 2013, les réflexions en vue de la méthodologie pour la fixation du ou des tarifs non pas non plus été continués.

Le tarif W10 de l'assurance maladie pour la psychiatrie extrahospitalière

La COPAS n'est pas directement partenaire aux négociations pour la fixation tarif W10 de l'assurance maladie pour la psychiatrie extrahospitalière. La COPAS assiste cependant l'entente des gestionnaires des structures complémentaires et extrahospitalières en psychiatrie (EGSP). Cette assistance se base sur le fait que, d'une part, l'EGSP, membre honoraire de la COPAS, est signataire de la convention avec la CNS et, d'autre part, les membres de l'EGSP sont également membres de la COPAS et réunis au sein du département SPP.

Lors des réunions de négociation, les sujets de discussion - récurrents – ont été le nombre de prises en charge maximal qui selon la convention CNS/EGSP est fixé à environ 200 places et sur la répartition du personnel entre l'activité financée par la CNS via le tarif W10 et l'activité financée par le ministère de la Santé via les conventions de financement par couverture de déficit, dite « Fehlbedarfsfinanzierung ». Les négociations ont été préparées en interne notamment par la mise en place d'une comptabilité analytique afin d'identifier clairement les différents frais de fonctionnement inhérents à l'activité « logement ». Face aux deux

sources de financement, la comptabilité analytique permet en effet d'objectiver les réflexions.

Tous les efforts déployés des prestataires et de la COPAS n'ont cependant pas apporté des résultats espérés dans la mesure où les négociations avec la CNS se sont finalement clôturées au tout début de 2014 sur l'accord d'un gel des tarifs « Nullronn ».

L'abrogation de la modalité des différentiels dans l'application de la valeur monétaire applicable aux établissements d'aides et de soins à séjour continu

À la suite d'une procédure de médiation visant à mettre fin à un litige avec la CNS pour la fixation de la valeur monétaire 2008 des établissements d'aides et de soins à séjour continu, la COPAS avait démontré une créativité exemplaire en développant une solution originale au problème rencontré, solution formalisée par la signature en février 2009 d'un protocole d'accord avec la CNS.

Concrètement, ce protocole d'accord avait permis de mettre en place le cadre nécessaire à l'application de différentiels en matière de valeurs monétaires des établissements d'aides et de soins à séjour continu, répondant ainsi à une des préoccupations à l'origine du litige. L'originalité de la solution résidait dans le fait que la CNS et la COPAS avaient trouvé une issue à leur désaccord, et cela en respectant les desiderata des deux parties. Cet accord n'avait toutefois été possible que grâce au témoignage d'une grande solidarité des membres de la COPAS. En effet, cet accord permettait aux gestionnaires d'établissements d'aides et de soins à séjour continu héritant d'un passé marqué par l'application d'une convention collective de travail différente de la convention collective de travail du secteur d'aides et de soins et du secteur social de passer à celle-ci, et ceci en comptant sur la solidarité des gestionnaires appliquant déjà cette convention collective de travail. Ainsi, la fixation fin 2009 de la valeur monétaire applicable aux établissements d'aides et de soins à séjour continu pour l'exercice 2010 retenait trois gestionnaires se voyant attribuer un différentiel, c'est-à-dire un supplément à la valeur monétaire nationale arrêtée mais diminuée, ces suppléments n'ayant ainsi aucun impact financier pour la CNS, car financés par les autres gestionnaires vu la diminution de la valeur monétaire nationale.

La modalité des différentiels a ainsi été appliquée pour les exercices 2010 à 2013, soit pendant quatre années, pendant lesquelles deux gestionnaires supplémentaires sont venus rejoindre le cercle des gestionnaires bénéficiaires d'un différentiel. Au cours de l'année 2013, d'abord le département concerné de la COPAS, ensuite son conseil d'administration, ont toutefois décidé de mettre fin à cette modalité des différentiels, constatant en effet que l'objet poursuivi ayant été entretemps atteint.

L'étude en vue de la réalisation d'une comptabilité analytique (« KTR »)

Les travaux concernant l'étude dite KTR *(Kostenträgerrechnung)*, dans le cadre des travaux initiés en 2007 par l'Inspection générale de la Sécurité sociale et du ministère de la Famille et de l'Intégration, ne se sont pas vraiment poursuivis en 2013.

En effet, à part le fait que la CNS ait généré la KTR 2010 sur base des données comptables et des recensements 2010 de l'activité, rien ne s'est passé dans ce dossier au cours de l'année 2013. Les réserves méthodologiques exprimées par la COPAS durant tout le processus de l'élaboration de l'étude, ainsi que les biais soulevés par un prestataire sur base des données issues de la KTR 2010, n'ont été intégrés dans aucune discussion permettant de valider, voire invalider, l'étude. De plus, il semblerait que le ministère de la Famille et de l'Intégration, ainsi que la Cellule d'évaluation et d'orientation, se soient entièrement dessaisis du dossier.

Un élément marquant de la fin de l'année 2013 est toutefois à relever.

Pour rappel, l'étude dite KTR trouve son origine dans une controverse au sujet de la prise en charge par l'assurance dépendance des tâches domestiques dans les maisons de soins et centres intégrés pour personnes âgées. En effet, par décision politique, celles-ci avaient été supprimées du catalogue des prestations de l'assurance dépendance, avec comme conséquence la nécessité de facturer ces prestations aux résidents des institutions. Remettant en cause cette facturation aux résidents, l'étude dite KTR a été lancée avec comme fait supplémentaire la réintégration - sous une description il est vrai légèrement différente - de ces prestations dans le catalogue des prestations de l'assurance dépendance. Sept ans plus tard, sans jamais avoir tiré les conclusions de l'étude, le législateur a réintroduit presque dans leur entièreté, sous leur forme initiale, les tâches domestiques dans le catalogue des prestations de l'assurance dépendance.

Le plan comptable uniforme

En ce qui concerne le plan comptable uniforme, déjà rendu obligatoire par le ministère de la Famille et de l'Intégration pour les services avec lesquels il entretient des conventions de financement, celui-ci devra être intégré dans le domaine de l'assurance dépendance pour le rendre également obligatoire dans cette matière.

En effet, la COPAS a toujours estimé judicieux de reprendre exactement le même plan comptable que celui appliqué sur demande du ministère de la Famille et de l'Intégration dans la mesure où différents membres de la COPAS ont des relations conventionnelles et avec le ministère de la Famille et de l'Intégration et avec la CNS. Ainsi, au courant de l'année 2013, la COPAS a analysé le plan comptable uniforme pour soumettre une proposition à la CNS en ce qui concerne le degré minimum de comptes obligatoires pour les relations avec

l'assurance dépendance, ce minimum n'étant pas nécessairement identique au minimum imposé par le ministère de la Famille et de l'Intégration.

La CNS a entièrement approuvé la proposition de la COPAS et, via lettre-circulaire, a rendu l'application obligatoire du nouveau plan comptable à partir de l'exercice 2014.

9.3. Les travaux relatifs aux conditions de travail des salariés du secteur

La CCT SAS

En matière de convention collective de travail pour les salariés du secteur d'aide et de soins et du secteur social, l'année 2013 a débuté avec un engagement fort du conseil d'administration de la COPAS. En effet, le conseil d'administration s'est réuni en matinée de réflexion en janvier 2013 lors de laquelle un large rappel des discussions et positions en matière de convention collective de travail a été présenté, un débat approfondi sur la suite a été tenu et des décisions de principe ont été arrêtées. En effet, dans le cadre de cette matinée de réflexion le conseil d'administration a acté plusieurs résolutions :

- poursuite par la COPAS de l'approche par fonction dans le cadre des négociations ;
- appel aux autres fédérations patronales signataires de la convention collective de travail pour défendre cette position ;
- en cas de désolidarisation des autres fédérations patronales signataires de la convention collective de travail en direction d'une convention collective de travail basée sur les fonctions, la COPAS pourrait, sans que cela ne doive cependant représenter la solution à privilégier - ni celle à souhaiter - concevoir la revendication d'une convention collective de travail séparée pour les membres de la COPAS.

Toutefois, par la suite, les fédérations patronales co-signataires avec la COPAS de la convention collective de travail ont insisté pour postposer les discussions « CCT SAS sur base des fonctions » à une époque après le 31 décembre 2014. Le conseil d'administration de la COPAS a pris acte de la position des fédérations patronales cosignataires de la CCT SAS tout en estimant néanmoins judicieux de continuer en interne les réflexions en vue d'adapter la CCT SAS en direction d'une convention collective de travail basée sur les fonctions.

Ainsi, les fédérations patronales ont proposé aux syndicats de postposer les discussions « CCT SAS sur base des fonctions ». En attendant, selon les fédérations patronales, les discussions devraient se pencher sur les autres éléments de la convention collective de travail actuelle à améliorer, dont notamment la question de la formation continue (UFOCOR), le dispositif des nuits dormantes, les modalités relatives aux colonies de vacances et aux remplaçants dans les crèches et maisons relais. Au regard de ce revirement, les syndicats, quant à eux, ont relevé les sujets suivants : l'enveloppe des 1,5%, le dispositif des crédits heures, les modalités relatives aux permanences.

Les discussions avec les syndicats ont donc été menées avec ce nouvel agenda. En conclusion, en 2013, une seule revendication a abouti : la signature en décembre 2013 d'un accord prévoyant le paiement des « 1,5% », ce paiement n'étant cependant pas transposé dans les termes revendiqués par les syndicats, à savoir l'augmentation pure et simple de la valeur du point indiciaire. Effectivement, l'augmentation prendra la forme de primes

mensuelles, préservant ainsi cette « enveloppe » pour la transposition, le cas échéant, d'autres mesures.

Fin 2013, les signataires de la convention collective de travail étaient toujours en attente de la transposition effective de l'accord dans la mesure où d'abord l'aval de différents ministères pour le paiement du coût résultant de l'accord (notamment pour les institutions bénéficiant d'une convention de financement avec l'un ou l'autre ministère) n'était pas donné, ensuite dans la mesure où la procédure pour la déclaration d'obligation générale devait encore être lancée et clôturée.

Concernant les accords futurs, le conseil d'administration a également pris une décision de principe. Concrètement, à l'avenir la COPAS ne signera plus les accords via procuration au nom et pour le compte de ses membres, mais elle les signera en nom propre après la tenue d'une assemblée générale.

La participation de la COPAS à la commission UFOCOR

La COPAS siège au sein de la commission UFOCOR qui a pour objet de délibérer sur l'octroi de certificats UFOCOR et sur les accords de principe pour certaines formations présentées par les organismes de formation.

9.4. La participation de la COPAS aux réflexions relatives aux formations pour le secteur

L'enquête annuelle « Qualifications, Recrutements et Formations »

La COPAS a réitéré en 2013 pour la deuxième fois une enquête annuelle relative aux qualifications les plus représentées dans le secteur social, des aides et soins et aux besoins en recrutement, portant sur l'année 2013. Celle-ci a eu pour objectif de suivre l'évolution des qualifications au sein du secteur, d'identifier les formations en cours et les besoins en recrutement, et, partant, parvenir à une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de formation. Il s'agit, en effet, de s'assurer que la formation professionnelle initiale permette aux jeunes d'acquérir les qualifications recherchées dans le futur, compte tenu de l'évolution du secteur. Les résultats de l'enquête ont été communiqués largement, notamment aux représentants du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et de l'ADEM.

En ce qui concerne les prévisions d'embauche, les résultats de l'enquête « Qualifications, Recrutements et Formations » ont fait apparaître que les besoins estimés en recrutement pour l'année 2013 étaient très élevés, notamment pour les qualifications de l'aide-soignant, de l'aide socio-familiale, de l'infirmier diplômé, de l'éducateur diplômé et de l'auxiliaire de vie. Le secteur social, des aides et soins représente ainsi un secteur avec de bonnes perspectives d'emploi dans des domaines diversifiés, et ce à différents niveaux de qualification.

À noter que la prochaine enquête « Qualifications, Recrutements et Formations », qui sera organisée au courant de l'année 2014 sera élaborée dans le même esprit et selon la même structure que les années précédentes, afin de constituer une base de données utiles aux réflexions de la COPAS.

ANNEXE : Information à la presse /Revue de presse

La campagne d'information et de sensibilisation aux différentes professions du secteur social, d'aides et de soins 2013

Dans le but de présenter et de valoriser les différentes professions, la COPAS a initié une « campagne d'information et de sensibilisation aux différentes professions du secteur social, d'aides et de soins ». En collaboration avec différents lycées du Grand-Duché, il s'agit de mieux faire connaître aux élèves les professions concernées, de sensibiliser les jeunes aux professions existantes dans le secteur, de favoriser une orientation positive vers ces professions, d'informer de manière réaliste sur le travail au quotidien dans les structures représentées dans la COPAS et de pouvoir optimiser la coordination de l'offre et de la

demande en matière de formations. Lors de ces journées, plusieurs professionnels, représentant chacun un métier du secteur - infirmier, aide-soignant, auxiliaire de vie, éducateur - témoignent de leur expérience professionnelle sur le terrain.

Ainsi, au cours de la campagne 2013, 340 élèves ont été touchés via la participation aux journées d'orientation dans huit lycées (Uelzecht-Lycée, Lycée Michel, Lycée Ermesinde Mersch, Lycée Bel-Val, Lycée Michel-Rodange, Lycée Nic Biever Dudelange, Lycée Technique Bonnevoie, École privée du Fieldgen).

Vu l'expérience positive il est prévu de reconduire cette campagne en 2014.

ANNEXE : Communiqué de presse

La rencontre COPAS/LTPS

Entretenir des contacts réguliers avec le monde de l'éducation et de la formation afin d'optimiser la collaboration entre les différents acteurs, telle est une préoccupation constante de la COPAS. Dans ce sens, la COPAS salue également les entrevues régulières avec les représentants du Lycée Technique pour Professions de Santé.

Les discussions à l'ordre du jour de la rencontre du 20 novembre 2013 ont principalement porté sur le renouvellement de la convention-cadre existante entre le LTPS et la COPAS, sur l'offre de places de stages pour la formation des aides-soignants, ainsi que sur les modalités de collaboration des tuteurs professionnels et des tuteurs en milieu scolaire.

La formation aux fonctions de chef d'équipe, de chef d'unité, de chef de groupe et coordinateur du secteur des prestataires d'aides et de soins et du secteur enfance et jeunesse

Afin de répondre à un besoin de formation aux fonctions de chef d'équipe, de chef d'unité, de chef de groupe et de coordinateur du secteur des prestataires d'aides et de soins et du secteur enfance et jeunesse, la COPAS et l'UFEP ont élaboré en partenariat un cycle de formation à débuter en janvier 2014 pour une durée d'un peu plus d'un an. Ainsi, pour la première fois, la COPAS, ensemble avec un partenaire très expérimenté en la matière, s'est constituée promoteur d'une formation continue.

En pratique, au cours de l'année 2013, les contenus du programme, ainsi que l'ensemble des modalités organisationnelles de la formation ont été définis.

La formation, intitulée « Formation aux fonctions de chefs d'équipe, chefs d'unité, chefs de groupe et coordinateurs du secteur des prestataires d'aides et de soins et du secteur

enfance et jeunesse 2014/2015 », s'adresse aux personnes en charge ou aspirant aux fonctions visées. Elle entend participer à l'amélioration des pratiques et compétences des salariés et leur offrir un bagage utile pour assurer pleinement les fonctions en question.

ANNEXE : Communiqué presse / brochure COPAS/UFEP

Le BTS « infirmier en gériatrie »

Alors que la COPAS et le LTPS, se sont prononcés à maintes reprises favorablement par rapport à la création d'une spécialisation « BTS Infirmier gériatrique », le ministre de la Santé de l'époque, Monsieur Mars di Bartolomeo, a en 2013 finalement exprimé son refus à une telle formation diplômante. La COPAS reste cependant favorable à une telle formation en cours d'emploi.

La commission ASF (aide socio-familiale)

Lors d'une réunion de la commission ASF au courant de l'année 2013, il avait été envisagé de créer un groupe de travail pour faire un bilan de la formation de l'aide socio-familiale. Le bilan serait double : d'une part un bilan de l'utilité de la formation (adéquation du besoin), d'autre part un bilan du contenu de la formation (adéquation des compétences). L'initiative pour la mise en place de ce groupe de travail appartient au ministère de la Famille et de l'Intégration. Malheureusement, le groupe annoncé n'avait pas encore été constitué fin 2013.

La formation des tuteurs

Un des sujets régulièrement discuté à la COPAS, que ce soit en commission thématique « Formation » ou dans les différents départements, est celui de la formation des tuteurs dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle ou encore de la reconnaissance des diplômes, formation obligatoire pour toute entreprise souhaitant obtenir le droit de former des jeunes.

Le tuteur est responsable de la formation pratique et de l'encadrement pédagogique de l'apprenti ou du stagiaire. Le tuteur en entreprise occupe ainsi un rôle central et privilégié dans la relation avec l'établissement scolaire et la chambre professionnelle en charge en ce qui concerne le déroulement pratique de l'apprentissage.

En général, les membres de la COPAS indiquent que cette formation des tuteurs est satisfaisante et qu'elle apporte une plus-value qualitative pour les salariés.

9.5. La communication

Les actions de communication

En début de 2013, suite à la définition de la stratégie de communication de la COPAS, la commission thématique « communication » a élaborée le « plan de communication » pour les années 2013 à 2015, avec comme thème principal *La reconnaissance de l'envergure de la prise en charge professionnelle*.

Ce thème principal est décliné d'après trois grandes catégories de sujets : le personnel dans le secteur social, des aides et des soins ; l'éthique dans la prise en charge de la personne âgée, en situation de handicap ou atteinte d'une maladie psychique ; la pérennisation du financement de la prise en charge professionnelle.

Plus concrètement, la transposition du « plan de communication » se réalise via la mise en place des plans d'actions selon les sujets retenus dans le plan de communication. Parmi ces actions, peuvent être citées, la campagne d'information et de sensibilisation dans les lycées, l'organisation de la « 1ère Journée nationale des Foyers de jour » ou encore l'organisation de conférences de presse, interviews et relations-presse.

L'espace « COPAS@RT »

Loin de prétendre à une véritable galerie d'art, la COPAS avait exprimé – lors du déménagement dans des bureaux plus spacieux en 2012 - son intérêt pour les créations artistiques réalisées dans les différents ateliers de nombre de ses membres.

Réunissant talent créatif et espace libre, l'espace « COPAS@RT » doit permettre une ouverture d'esprit et aller au-delà des considérations quotidiennes purement techniques. L'objectif étant de donner la « parole » à tour de rôle aux personnes prises en charge par les membres de la COPAS, personnes âgées, en situation de handicap ou confrontées aux difficultés de la maladie mentale, qui montrent un don certain pour l'art. Il s'agit également de soutenir ces personnes, de leur faciliter l'entrée en contact avec le grand public, et donc, par le biais de leurs créations, d'entrer en contact avec le grand public, c'est-à-dire, de favoriser ainsi leur intégration sociale.

Ainsi, depuis une première exposition réalisée par les artistes du projet « solidART » du Centre Kompass, les participants des trois ateliers artistiques Spiral'in, Spiral'ex et Open'Art de l'Hôpital de jour du Centre de Santé mentale ont repris le pinceau.

L'année 2013 a été clôturée par l'exposition réalisée par les clients des ateliers de « Créatri » du Tricentenaire ASBL.

Les clips vidéo

Dans le but de donner une meilleure visibilité à la COPAS, de promouvoir les différents secteurs d'activités regroupés au sein de la fédération et de faire valoir les intérêts de ses membres, la COPAS a réalisé au cours de 2013 cinq clips vidéo. À travers les films, il s'agit de donner un aperçu du travail professionnel qui est réalisé sur le terrain. Pour cela, une personne professionnelle constitue le « fil rouge » dans chaque film (par exemple : l'ergothérapeute pour les centres psycho-gériatriques, l'infirmière pour les réseaux d'aide et de soins à domicile, l'aide-soignant dans la maison de soins ou encore l'éducateur dans le secteur du handicap). Ainsi, à travers la personne professionnelle, le secteur est présenté, tout comme la philosophie de travail, le profil des usagers, le travail pluridisciplinaire ou encore la profession elle-même.

Ces clips, qui ont vocation à être utilisés dans les démarches communicatives de la COPAS, serviront tout d'abord de support dans les présentations de la COPAS, lors de conférences, séminaires ou conférences de presse ; sur le site internet de la COPAS et/ou de ses membres.

La COPASNEWS

Comme chaque année depuis 2008, la COPAS a publié en 2013 trois éditions de la **COPAS**NEWS avec son supplément COPAS**DOSSIER**.

La **COPAS**NEWS se fait l'écho des objectifs poursuivis par les membres de la COPAS, des visions pour l'avenir, ainsi que des réflexions de fond que ce soit au niveau de la qualité de la prise en charge, des aspects financiers ou encore sous l'angle des évolutions politiques dans le domaine. En outre, la **COPAS**NEWS permet de présenter dans chaque numéro un des membres de la COPAS. Quant au supplément COPAS**DOSSIER**, celui-ci analyse en profondeur un sujet marquant de l'actualité du secteur.

9.6. Les autres sujets traités au cours de l'année 2013

La COPAS a également participé tout au long de l'année 2013, à différents groupes de travail, dont notamment :

- participation aux travaux pour le plan national prévention suicide ;
- participation à l'évaluation de la formation de l'auxiliaire de vie ;
- participation aux réunions du Conseil supérieur des personnes âgées ;
- participation dans les travaux de réflexion en préfiguration de la constitution de l'Union Luxembourgeoise de l'Économie sociale et solidaire (ULESS) encadrés par le CRP Tudor ;
- participation aux « Jeudis de l'innovation sociale » organisés par le CRP Tudor

10. Les adhésions de la COPAS

La COPAS est membre de :

Agence eSanté

Création de l'Agence eSanté: une avancée importante vers la mise en place d'une plateforme commune d'échange et de partage de données de santé

La loi du 17 décembre 2010 portant réforme du système de soins de santé prévoit la mise en place d'un dossier de soins partagé (DSP). Il s'agit d'un dossier électronique de partage du patient, accessible aux prestataires de soins de santé que le patient consulte et à qui il donne l'autorisation de consulter les données relatives à sa santé. Le patient aura également accès à ce dossier et disposera d'un espace d'expression personnelle.

Le DSP regroupera donc à l'avenir des informations relatives à la santé du patient en provenance de diverses sources : médecin référent, médecin généraliste, médecins spécialistes, hôpitaux, laboratoires d'analyses médicales, etc... Le DSP comprendra des informations contribuant directement ou indirectement à optimiser la prise en charge et à coordonner les soins. Seules les données jugées pertinentes et utiles à un partage entre professionnels se trouveront dans le DSP.

Il permettra d'accéder très rapidement à ces informations sur l'état de santé antérieur du patient, contribuant ainsi à la qualité, à la continuité et à une meilleure coordination et sécurité des soins de santé.

La création de l' « Agence nationale des informations partagées dans le domaine de la santé » ou en abrégé « Agence eSanté » est prévue par loi précité. Les missions futures de l'Agence sont notamment :

- la mise en place au niveau national de la plateforme eSanté et de ses services à valeur ajoutée, dont notamment le dossier de soins partagé, mais également l'informatisation au niveau national d'autres flux d'information (prescription, remise de comptes-rendus, de lettres de transfert ...) ;
- d'assurer la gestion administrative et technique de la plateforme et ses services ;
- de définir les référentiels nécessaires à l'interopérabilité et à la sécurité des systèmes d'information afin d'assurer la communication des données de santé entre les systèmes d'information du secteur des soins de santé ;
- de mettre en place un schéma directeur, c'est-à-dire une sorte de roadmap commune des projets stratégiques dans le secteur de la santé dans les années à venir qui tient compte des priorités de la politique sanitaire du pays et des besoins des prestataires et patients.

Dès 2005, le GIE HealthNet a été mis en place avec l'objectif de maintenir un réseau informatique sécurisé permettant l'échange et le partage sécurisé de données de santé. La mise en place de l'Agence eSanté s'est ainsi construite en étendant le rôle de ce GIE vers de nouvelles missions et en adoptant un nouveau modèle de gouvernance.

source: http://www.sante.public.lu/fr/actualites/2011/12/agence-esante/

Mouvement luxembourgeois pour la Qualité et l'Excellence (MLQE)

Histoire et fondateurs

En 2001, le Mouvement luxembourgeois pour la Qualité (MLQ) se crée suite à une initiative du CRP Henri Tudor et du Ministère de l'Économie. Depuis, le mouvement s'engage à promouvoir et à encourager la mise en place d'initiatives pour la Qualité et l'Excellence au Grand-Duché de Luxembourg et la Grande Région.

En novembre 2013, le MLQ devient le MLQE

En 2013, un étape importante est franchie. Soucieux de se développer continuellement pour accompagner au mieux ses membres, le MLQ a conduit en 2013 une enquête substantielle auprès de ses adhérents. Leurs demandes se trouvent traduites en une refonte de l'image de marque du MLQ et une diversification des services offerts.

Le Mouvement luxembourgeois pour la Qualité devient officiellement le Mouvement luxembourgeois pour la Qualité et l'Excellence (MLQE) le 22 novembre 2013. En tant que référence en matière de Qualité et d'Excellence le MLQE continue à s'engager pour une performance durable tant interne qu'externe, vis-à-vis de ses membres.

source: http://www.mlqe.lu/mlqe/histoire-et-fondateurs

Health Level Seven International (HL7)

About HL7

Founded in 1987, Health Level Seven International (HL7) is a not-for-profit, ANSI-accredited standards developing organization dedicated to providing a comprehensive framework and related standards for the exchange, integration, sharing, and retrieval of electronic health information that supports clinical practice and the management, delivery, and evaluation of health services. HL7's 2,300+ members include approximately 500 corporate members who represent more than 90% of the information systems vendors serving healthcare.

HL7 Vision

To create the best and most widely used standards in healthcare.

HL7 Mission

HL7 provides standards for interoperability that improve care delivery, optimize workflow, reduce ambiguity and enhance knowledge transfer among all of our stakeholders, including healthcare providers, government agencies, the vendor community, fellow SDOs and patients. In all of our processes we exhibit timeliness, scientific rigor and technical expertise without compromising transparency, accountability, practicality, or our willingness to put the needs of our stakeholders first.

HL7 - What Does it Mean?

'Level Seven' refers to the seventh level of the International Organization for Standardization (ISO) seven-layer communications model for Open Systems Interconnection (OSI) - the application level. The application level interfaces directly to and performs common application services for the application processes. Although other protocols have largely superseded it, the OSI model remains valuable as a place to begin the study of network architecture.

HL7 Strategic Initiatives

The HL7 Strategic Initiatives document is a business plan for our products and services and was designed specifically to meet the business needs of our members and stakeholders. Derived from collaborative efforts with our members, government and non-government agencies and other standards development organizations, the Strategic Initiatives are comprised of five high-level organizational strategies that are supported by a detailed tactical plan with clearly defined objectives, milestones, and metrics for success.

source: http://www.hl7.org/about/index.cfm?ref=nav

11. Rétrospective 2013 en images

31 janvier 2013
Relations-presse

Interview donnée par Evandro Cimetta (coordinateur général de la COPAS) au micro de RTL Telé Lëtzebuerg au sujet du bilan de la COPAS dans le contexte de la réforme de l'assurance dépendance

27 mars 2013
Making-of clips video COPAS

17 avril 2013

Vernissage COPAS/CSM

25 avril 2013

Assemblée générale 2013

février – mai 2013

Campagne d'information et de sensibilisation dans les lycées

La COPAS a participé aux journées d'orientation dans 8 lycées (Uelzecht-Lycée, Lycée Michel, Lycée Ermesinde Mersch, Lycée Bel-Val, Lycée Michel-Rodange, Lycée Nic Biever Dudelange, Lycée Technique Bonnevoie, École privée du Fieldgen).

7 juillet 2013

Mototour 2013

L'édition 2013 de la traditionnelle randonnée en moto du secteur social s'est déroulée sous un ciel bleu et plein de soleil. Après un parcours varié à travers les paysages de la Grande-Région et un total d'environ 220 kilomètres, le rendez-vous pour 2014 est déjà noté.

22 juillet 2013

Entrevue avec le ministre de la Sécurité sociale

Entrevue de la COPAS avec le ministre de la Sécurité sociale, Monsieur Mars di Bartolomeo, lors de laquelle furent présentés les éléments-clé du bilan assurance dépendance de l'IGSS.

28 septembre 2013

Gesondheetslaf ALGG

L'équipe de la COPAS, rigoureusement soutenue pour l'édition 2013 du Gesondheetslaf de l'ALGG dans le Bambësch.

2 octobre 2013

Présentation Formation COPAS/UFEP

MM. Raymond Ceccotto et Evandro Cimetta présentent le cycle de formation « Formation aux fonctions de chefs d'équipe, chefs d'unités, chefs de groupe et coordinateurs du secteur des prestataires d'aides et de soins et du secteur enfance et jeunesse » pour 2014/2015 au Château de Bettange-sur-Mess.

17 octobre 2013

Remise d'une sculpture réalisée par les participants des ateliers de la LLHM
Remise de la sculpture « Geneviève et Gertrude » réalisée par les participants des ateliers de la Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène Mentale au bourgmestre de la Ville de Luxembourg, sculpture pour laquelle Xavier Bettel a eu un vrai coup de cœur lors du vernissage à la COPAS.

7 novembre 2013

Vernissage COPAS/ CréaTri

Décembre 2013

Déjeuner de fin d'année

Annexes

La première « Journée nationale des foyers de jour pour personnes âgées »

Flyer

Communiqué de presse

La Fédération COPAS, en collaboration avec les 30 foyers de jour pour personnes âgées du Grand-Duché de Luxembourg, invite à la « 1ère Journée nationale des Foyers de jour », qui se déroulera le jeudi, 16 mai 2013.

Le premier objectif de cette Journée nationale est celle de vouloir mieux informer la population du Luxembourg sur les différentes structures qui existent, la diversité des activités proposées, ainsi que sur le fonctionnement et les missions des foyers de jour.

Au-delà, il s'agit de sensibiliser tant les personnes pouvant bénéficier de l'offre des centres psycho-gériatriques et leurs proches, que les professionnels de santé quant au rôle important que jouent les centres psycho-gériatriques dans le cadre du maintien à domicile.

En effet, l'action de ceux-ci fait partie intégrante du dispositif de maintien à domicile des usagers âgés et/ou dépendants puisqu'il permet à des usagers vivant à domicile de disposer d'un accueil en journée.

Cet accueil permet à la fois :

- de lutter contre l'isolement des personnes âgées et/ou dépendantes (42 % des usagers des centres de jour vivent seuls, dont 80 % de femmes),

- de maintenir les capacités individuelles en proposant des activités spécialisées ou non, individuelles ou en groupe, des activités thérapeutiques et physiques, selon le domaine des actes essentiels de la vie (nutrition, hygiène corporelle ou mobilité),

- d'assurer le répit des aidants familiaux,

- de renforcer l'intervention des réseaux d'aide et de soins à domicile.

Dans le parcours de l'usager isolé et dépendant, le centre de jour combiné à l'intervention d'un réseau d'aide et de soins à domicile, permet bien souvent de retarder l'entrée en maison de soins/Centre intégré pour personnes âgées, et contribue ainsi, selon le souhait du législateur, au renforcement du maintien à domicile des usagers dépendants.

Lors de la « 1ère Journée nationale des Foyers de jour », toute personne intéressée est la bienvenue pour visiter un des différents foyers situés aux alentours de son domicile (la liste des foyers de jour qui participent,

ainsi que les horaires des portes ouvertes, peuvent être consultés via le site internet www.copas.lu ou par **téléphone : 27 17 22**).

Revue de presse

« Für Aufmerksamkeit und Wertschätzung, Luxemburger Wort, 14 mai 2013, p.17

Luxemburger Wort
Dienstag, den 14. Mai 2013

STAD A LAND 17

Erster nationaler Tag der „Foyers de jour"

„Für Aufmerksamkeit und Wertschätzung"

Nationaler Verband der Pflegedienstleister klärt über die Wichtigkeit von Tageseinrichtungen für ältere Menschen auf

VON CHRISTOPH BUMB

An diesem Donnerstag veranstaltet der Verband der Pflegedienstleister Copas („Confédération luxembourgeoise des prestataires et ontentas dans les domaines de prévention, d'aide et de soins aux personnes dépendantes") gemeinsam mit den Anbietern von Tageseinrichtungen für ältere Menschen seinen ersten Tag der offenen Tür. Im Vorfeld dieses Ereignisses stellten die Verantwortlichen des Verbandes gestern auf einer Pressekonferenz ihre Aktivitäten im Detail vor.

Copas – das sind insgesamt 48 Gesellschaften und Vereine, die den Großteil an Pflegeheimen, Altenheimen und Einrichtungen der Behindertenhilfe im Land anbieten. Ein weiterer Tätigkeitsbereich des Verbandes ist das Angebot eines flächendeckenden Netzwerks von Haushaltshilfsdiensten.

Laut dem Copas-Koordinator Evandro Cimetta ist das Ziel des Aktionstages, die Bevölkerung in allen Einzelheiten über das Angebot an Tageseinrichtungsdiensten für ältere Menschen zu informieren. Dadurch wolle man letztlich ein Maximum an Aufmerksamkeit erzielen, so Cimetta. „Unsere Mitglieder haben eine Vielfalt an Hilfsstrukturen und Aktivitäten im Angebot", sagt Cimetta. Jeder, der an einer der Dienste des Copas-Netzwerks interessiert ist, sei herzlich willkommen, sich vor Ort über die für ihn in Frage kommende Einrichtung zu informieren.

Die von den Pflegeeinrichtungen *angebotenen Aktivitäten erfreuen sich großer Beliebtheit.* (FOTO: SHUTTERSTOCK)

Mithilfe der Tageseinrichtungen könne man dazu beitragen, gegen die Einsamkeit älterer oder behinderter Menschen beizutragen. 42 Prozent der Besucher seien alleinlebend, so die Copas-Verantwortlichen. Davon seien rund 80 Prozent Frauen. Zudem wolle man die Eigenständigkeit der Menschen durch diverse therapeutische Gruppenaktivitäten sicherstellen.

Aufklärung und detailliertes Information

Ein weiterer Grund für die erstmalige Organisation des Tages der offenen Tür sei die Tatsache, dass es noch viele Menschen gebe, die skeptisch sind, ob die verschiedenen Pflegedienste für sie in Frage kommen. Die meisten der betreffenden Leute scheuen demnach sowohl den Ausbruch aus der gewohnten heimischen Umgebung, als auch den Kontakt mit Menschen, die das gleiche Schicksal teilen. Viele von ihnen seien allerdings falsch oder mangelhaft informiert, erklärt der Copas-Präsident, Marc Fischbach. Und genau an sie wende sich der Tag der offenen Tür. Andererseits gebe es aber auch die „Härtefälle", die nur sehr schwer zu motivieren seien.

Die Mehrheit der Menschen, die die Tageseinrichtungen nutzen, seien zudem Luxemburger. Zu den Gründen, warum die ausländischen Mitbürger nicht im gleichen Ausmaß von den Diensten profitieren, gehören laut Fischbach andere Gewohnheiten wie zum Beispiel die bei vielen Südeuropäern beibehaltene Tradition innerfamiliärer Pflege in Form von Mehrgenerationenhäusern. Zudem ziehe es viele Ausländer, die ihr ganzes Arbeitsleben in Luxemburg verbracht haben, im Alter wieder in die „Heimat".

Ganz allgemein sieht der Präsident in dem Tag der offenen Tür eine wichtige Gelegenheit, um sowohl auf die Vorzüge der diversifizierten Pflegedienste aufmerksam zu machen, als auch über die wichtige Arbeit der über 10 000 Angestellten der unterschiedlichen Copas-Mitglieder aufmerksam zu machen. Die Mitarbeiter hätten es nicht immer leicht in ihrem Beruf und würden auf jeden Fall mehr Wertschätzung seitens der Gesellschaft verdienen, so Fischbach. Um auch in Zukunft eine angemessene Betreuung sicherzustellen, benötige man auf Dauer allerdings unbedingt noch mehr qualifiziertes Personal.

Zum Anlass des nationalen Tages der „Foyers de jour" hat der Copas-Verband auch eine Umfrage zur Zufriedenheit der regelmäßigen Nutzer der Tageseinrichtungen in Auftrag gegeben. Dabei stellte sich unter anderem heraus, dass 96 Prozent der Kunden zufrieden oder sehr zufrieden mit dem Pflege- und Freizeitangebot sind. Zu den beliebtesten Aktivitäten gehören demnach die Organisation von Gesellschaftsspielen und gemeinsamen Kultur- oder Freizeitveranstaltungen. Ebenso erfreuen sich die Maßnahmen zur Beibehaltung oder Erhöhung der individuellen Autonomie sowie Aktivitäten wie Gartenarbeit oder Spaziergänge großer Beliebtheit.

■ www.copas.lu

« Pas envie de "fréquenter des vieux"», Le Quotidien, 14 mai 2013, p.3

Quotidien

POLITIQUE ET SOCIÉTÉ 3

«Pas envie de "fréquenter des vieux"»

Le Luxembourg compte trente foyers de jour pour personnes âgées. Pas assez. Car ces structures jouent un rôle important dans le domaine de la prévention de la dépendance. Il faut donc sensibiliser.

De notre journaliste
Christiane Eiver

Cette affiche de la Copas est dédiée à la journée nationale des foyers de jour qui aura lieu jeudi.

En finir avec les idées reçues

Les foyers de jour en chiffres

« Vorurteile über Tagespflege abbauen, Zeitung vum lëtzebuerger Vollék, 14 mai 2013, p.3

Zeitung vum lëtzebuerger Vollék
14 mai 2013 (D'Aktualitéit p. 3)

DËNSCHDEG, DE 14. MEE 2013

Übermorgen ist der 1. Nationale Tag der Tagesfoyers

Vorurteile über Tagespflege abbauen

Gestern stellte die Fedegration Copas, der Dachverband der Pflegeeinrichtungen in Luxemburg, ihre »Journée nationale des Foyers de Jour« vor, welche am kommenden Donnerstag, dem 16. Mai erstmalig stattfinden soll.

In erster Linie, so Copas-Präsident Marc Fischbach, gehe es dabei um eine bessere Außendarstellung der angebotenen Aktivitäten, denn die Tageseinrichtungen böten eine wichtige Komplementärfunktion zur Pflege älterer und kranker Menschen daheim. Wichtig sei im Allgemeinen, daß diese Menschen so lang wie möglich autonom in ihrer heimischen Umgebung leben können. Die Tagesfoyers ermöglichten es, diesen Personen professionelle Versorgung zukommen zu lassen und gleichzeitig die pflegenden Familienangehörigen zu entlasten, ohne daß von einer »Abschiebung« die Rede sein könne. So etwas sehe er viel eher bei den hohen Stundenzahlen, die Kinder in Crèchen geschickt würden, als in der Altenbetreuung im Tagesangebot, erklärte Fischbach.

Aktuell bestünden landesweit 30 Foyers mit insgesamt 528 Plätzen, was im Schnitt 18 Plätze pro Einrichtung bedeute.

Die Foyers verteilten sich so übers Land, daß sechs Einrichtungen im Norden, sechs im Osten, neun im Zentrum, zwei im Westen und sieben im Süden bestünden. Laut Statistik seien die derzeit 738 Nutzer der Tagesversorgung zu 67 Prozent Frauen mit einem Durchschnittsalter von 81 Jahren und zu 33 Prozent Männer um die 77,4 Jahre.

Die meisten von ihnen, knapp über sechzig Prozent, leiden an Demenzerkrankungen, 59 Prozent haben Mobilitätsprobleme und 32 Prozent leiden daheim unter sozialer Isolation.

Der Tag der offenen Tür soll helfen, die Vorzüge der Tagespflege einer breiteren Öffentlichkeit zugänglich zu machen und über die Möglichkeiten einer Inanspruchnahme aufzuklären. Viele ältere Menschen und ihre Angehörigen seien durchaus interessiert, jedoch verunsichert. Andere hätten ganz einfach Angst, sich mit gleich alten oder älteren und kranken Menschen zu umgeben und mieden daher das Angebot kategorisch.

Vor allem auch in den anderen in Luxemburg häufig vorkommenden Sprachen solle zukünftig informiert werden, denn es zeige sich, daß mit aktuell 83,1 Prozent luxemburgischen Personen in den Einrichtungen bisher fast ausschließlich Einheimische von dem Angebot profitierten. Fischbach räumte jedoch ein, daß besonders die portugiesischen Familien daheim eine ganz andere Integrationstradition ihrer älteren Angehörigen hätten. Man werde hier auch gemeinsam mit der ASTI aktiv werden.

Für Donnerstag hoffe man zunächst einmal, daß viele Interessenten die Möglichkeit nutzen, sich eine oder mehrere Tagesfoyers einmal anzusehen und sich näher zu informieren.

Sicher ist man sich, daß das Angebot in Zukunft weiter ausgebaut werden müsse. Der gestern ebenfalls vorgestellte Aktionsplan Demenz der beiden Ministerien Gesundheit und Familie unterstreiche dies. Dabei müsse, so Generalkoordinator Evandro Cimetta, besonders auf kurze Wege und gute Erreichbarkeit Wert gelegt werden. Es böte sich aktuell eine Reihe von Standorten mit diesen Voraussetzungen für weitere Einrichtungen an.

Aktuell hat die Copas 48 Mitgliedseinrichtungen mit insgesamt mehr als 130 Häusern und zusammen über 10.000 Beschäftigten.

Eine Liste der am Schautag teilnehmenden Einrichtungen, sowie deren Öffnungszeiten können im Internet unter www.copas.lu oder Telefon 27 17 22 konsultiert werden.

CK

La démarche qualité de la COPAS

Charte

CHARTE DE DÉVELOPPEMENT QUALITÉ
DE LA COPAS

Afin de se doter d'un cadre commun de référence en matière de qualité, la Fédération COPAS s'engage à soutenir ses membres dans le développement des axes suivants :

❶ **Développement du système global de management de la qualité selon le principe du libre choix du modèle**

❷ **Développement des concepts d'accompagnement global, projets d'établissements ou de services prévoyant des procédures de suivi de la qualité des prestations et de l'accompagnement**

❸ **Création d'une fonction particulièrement en charge des questions relatives à l'amélioration continue de la qualité au sein de l'établissement ou du service**

Livange, le 24 juin 2013

Evandro Cimetta
Coordinateur général

Marc Fischbach
Président

Communiqué de presse

Afin de se doter d'un cadre commun de référence en matière de qualité, la Fédération COPAS, représentée par Monsieur Marc Fischbach, président, et Monsieur Evandro Cimetta, coordinateur général, a signé aujourd'hui, lundi 24 juin 2013, une **« Charte de développement Qualité »**.
Ainsi, la COPAS s'engage à soutenir ses membres dans le développement des axes suivants :

❶ **Développement du système global de management de la qualité selon le principe du libre choix du modèle**
❷ **Développement des concepts d'accompagnement global, projets d'établissements ou de services prévoyant des procédures de suivi de la qualité des prestations et de l'accompagnement**
❸ **Création d'une fonction particulièrement en charge des questions relatives à l'amélioration continue de la qualité au sein de l'établissement ou du service**

Le cadre commun de référence qualité présente de manière détaillée les actions pouvant être mises en œuvre ainsi que les axes prioritaires à développer à moyen terme et définit les valeurs porteuses de qualité dans le secteur des prestataires d'aides et de soins.
Avec la signature de la « Charte de développement Qualité », la COPAS souhaite renforcer son engagement, toujours dans un souci d'amélioration permanente de la qualité des prestations d'aides, de soins et d'accompagnement proposées aux personnes dépendantes.
En effet, depuis une quinzaine d'années, les différentes structures et services, membres de la COPAS, se sont dotés d'outils de management de la qualité ou de pratiques permettant la mise en place de démarches d'amélioration continue de la Qualité internes (E-Qalin, EFQM, autres modèles, etc.).
Aujourd'hui, et dans un contexte annoncé de réforme de l'assurance dépendance, la COPAS tient à souligner davantage l'importance qu'elle accorde à ce sujet : pour la COPAS, la qualité des prestations n'est pas négociable.
C'est d'ailleurs dans ce sens, que la COPAS revendique également qu'au niveau de la mise en pratique de l'assurance dépendance, les deux commissions actuelles – la commission de qualité des prestations d'une part, et la commission des normes d'autre part – soient fusionnées et remplacées par une seule commission : la commission des normes et de la qualité.
Celle-ci aurait pour mission d'élaborer des normes tendant à l'amélioration de la qualité des prestations à intégrer dans la convention-cadre prévue par la législation sur l'assurance dépendance et fixerait également les outils et méthodes permettant de vérifier l'application concrète par les prestataires des normes arrêtées, ainsi que les modalités de la régularisation en cas de non mise en œuvre des moyens mis à disposition pour la transposition des normes arrêtées.
Finalement, en vue des réflexions sur la réforme de l'assurance dépendance, la COPAS, qui se veut proactive et être un partenaire de discussion responsable et privilégié du gouvernement, compte contribuer de manière constructive aux débats.

Livange, le 24 juin 2013

Revue de presse

« Zur ständigen Verbesserung der Qualität », Zeitung vum lëtzebuerger Vollék, 24 juin 2013

COPAS unterzeichnet Charta

Zur ständigen Verbesserung der Qualität

Gestern unterzeichnete die COPAS, die Föderation der Institutionen im Pflegebereich, eine Charta zur, wie es heißt, »ständigen Verbesserung der Hilfs- und Leistungsqualität« der ihr angeschlossenen 48 Einrichtungen mit ihren 10.000 Beschäftigten.

Die 2007 im Zuge der Reform der Pflegeversicherung geschaffene Qualitätskommission sei »nicht sehr produktiv« gewesen, so Marc Fischbach, Präsident der COPAS. Daher habe man sich entschieden, selbst einen Standard auszuarbeiten. Dabei gehe es in der Grundlage um die Definition der Werte, welche die Qualität eines Pflegeangebotes betreffen. Besonderen Wert soll demzufolge dann auf Ausbildung und Fortbildung des Personals, sowie die Verbesserung interner Prozesse gelegt werden. Die Ethik, so Fischbach, sei ein integraler Bestandteil dieser Qualitätsmaßstäbe.

Jede Einrichtung werde zukünftig einen Qualitätsbeauftragten haben, doch, betonte er, gehe es nicht darum, sich vor etwaiger externer Kontrolle zu drücken. An ausländischen Modellen allerdings könne man dieses Modell der Charta nicht bemessen, da es auf die Bedürfnisse im luxemburgischen System zugeschnitten sei.

Auf Dauer, so der COPAS-Präsident weiter, gehe es aber auf nationalem Plan auch darum, sich Gedanken zu machen, wie die Finanzierung der Pflegeversicherung zukünftig gestemmt werden soll, da die Kosten immer weiter stiegen. Hier sei jeder einzelne gefragt. Abschließend wurde erneut darauf hingewiesen, daß es schwierig sei, entsprechend qualifiziertes Personal für die Pflegeeinrichtungen zu rekrutieren, was durchaus mit der aktuellen Bildungsdiskussion zusammenhänge. CK

« Wir haben kein Problem mit externer Kontrolle », Luxemburger Wort, 25 juin 2013, p.15

Luxemburger Wort
Dienstag, den 25. Juni 2013

„Wir haben kein Problem mit externer Kontrolle"

Copas-Präsident Marc Fischbach stellt neue Qualitätsentwicklung vor

Gestern wurde bei der „Confédération des organismes prestataires d'aides et de soins" (Copas) eine Qualitätscharta unterzeichnet. Die Charta soll für ein einheitliches Qualitätsverfahren in allen Mitglied-Institutionen sorgen.

Copas zählt insgesamt 48 Mitglieder, die fast die gesamten Senioren- und Pflegeheime, psychogeriatrischen Tagesstätten, Strukturen und Dienststellen für Menschen mit einer Behinderung, Institutionen zur ambulanten psychiatrischen Betreuung, Netzwerke, die sich mit häuslichem Pflegedienst befassen, sowie einige betreute Wohnheime Luxemburgs umfassen.

Laut Marc Fischbach, dem Präsidenten von Copas, habe sich der Bund seit langem um Qualität bemüht. Mit der Unterzeichnung der Charta verpflichte man sich aber, die festgelegten Standards auch einzuhalten. 2007 wurde bereits eine Qualitätssicherungskommission ins Leben gerufen. Ihre Arbeit sei aber in den ersten Jahren, Marc Fischbach zufolge, wenig produktiv gewesen. Nach deren letzter Versammlung, die 2011 stattfand, hat Copas die Initiative ergriffen, ein neues Qualitätskonzept zu entwickeln.

„Die Grundlage des neuen Konzepts ist eine klare Definition der Werte, die die Qualität ausmachen", so Marc Fischbach. Im internen Magazin „CopasNews" werden die Qualitätsziele folgendermaßen definiert und festgelegt: „Die Qualität im Bereich der Pflegedienstleistungen besteht in der Fähigkeit, folgende Ziele durch ein starkes Engagement der Direktion zu erreichen: Eine gute Behandlung und die Zufriedenheit der Benutzer (...), die Fortsetzung der Professionalisierung und die Vereinigung der Teams anhand einer partizipativen Vorgehensweise (...), die Optimierung der Ressourcen (humane, finanzielle, materielle)".

Marc Fischbach erklärte, dass ein guter Umgang mit den Menschen allein durch ein flexibles Angebot, das sich an die persönlichen Ansprüche der Benutzer anpasst, erreicht werden kann. Zudem wurden Verfahren entwickelt, um die Einhaltung der Qualitätskriterien zu überprüfen. Demnächst soll ein Qualitätsbeauftragter eingestellt werden. Copas setzt sich auch für die Gründung einer Kommission ein, in der sämtliche Mitglied-Institutionen vertreten sein sollen. Es werden im Übrigen verschiedene Qualitätsmodelle angeboten, damit die unterschiedlichen Dienstanbieter freie Wahl haben und nicht zu einer Vorgehensweise gezwungen werden.

„Anhand der Charta wollen wir zudem beweisen, dass wir kein Problem mit externer Kontrolle haben", betonte Fischbach mehrmals. (ChF)

Mit 48 Institutionen *deckt die Copas die meisten der Senioren- und Pflegestrukturen ab.* (FOTO: SHUTTERSTOCK)

- Sur le site web RTL : http://news.rtl.lu/news/national/446562.html

- le Journal 12.30 sur RTL Radio: http://radio.rtl.lu/lauschteren/archiv/

- le Journal de 19.30 sur RTL Telé Lëtzebuerg : http://tele.rtl.lu/waatleeft/replay/v/20130624/0/2994839/

- le « Mëttespanorama » sur la radio 100,7 : http://www.100komma7.lu/lu/d-archiven-vum-radio-100,7/archiv/

L'enquête annuelle « Qualifications, Recrutements et Formations 2013»

Communiqué de presse

La COPAS, engagée dans la voie de la prévention du chômage en général et du chômage des jeunes en particulier, vient de réitérer pour la deuxième fois une enquête annuelle relative aux qualifications les plus représentées dans le secteur des aides et soins et social et aux besoins en recrutement, portant sur l'année 2013.

Celle-ci a pour objectif de suivre l'évolution des qualifications au sein du secteur, d'identifier les formations en cours et les besoins en recrutement, et, partant, parvenir à une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de formation. Il s'agit, en effet, de s'assurer que la formation professionnelle initiale permette aux jeunes d'acquérir les qualifications recherchées dans le futur, compte tenu de l'évolution du secteur.

Les données de l'enquête donnent d'ailleurs une bonne représentativité du secteur puisqu'elles correspondent à plus de 90 % du volume du personnel des membres de la COPAS.

En ce qui concerne tout d'abord la situation en fin d'année 2012, on constate que sur les plus de 10.000 salariés employés par les membres de la COPAS, près de **7.100 personnes** ont une qualification en soins, pédagogique, socio-éducative ou thérapeutique.

Les besoins en recrutement

Afin de déterminer les besoins en qualification, les membres de la COPAS (maisons de soins et centres intégrés pour personnes âgées, réseaux d'aide et de soins à domicile, handicap, psychiatrie extrahospitalière) ont été interrogés sur leurs prévisions d'embauches dans un avenir proche.

En ce qui concerne ces projections, les résultats de l'enquête « Qualifications, Recrutements et Formations 2013 » font apparaître que les besoins en recrutement pour l'année 2013 sont très élevés notamment pour la qualification de **l'aide-soignant** et de l'**ASF (aide socio-familiale)**.

Ainsi, les **besoins estimés en recrutement** par qualification tous secteurs confondus s'élèvent à près de 600 salariés. Les qualifications les plus demandées sont les suivantes (dans l'ordre décroissant) :

- l'aide-soignant : environ 260 personnes
- l'ASF : environ 115 personnes
- l'infirmier diplômé : environ 105 personnes
- l'éducateur diplômé : environ 50 personnes
- l'auxiliaire de vie : environ 45 personnes

Le secteur social, des aides et soins représente ainsi un secteur avec de bonnes perspectives d'emploi dans des domaines diversifiés, et ce à différents niveaux de qualification.

La participation des employeurs à l'effort de formation des apprentis ou des salariés

Si les prestataires expriment un besoin certain de personnel qualifié, ils ne s'engagent pas moins dans la formation. D'une façon générale, les employeurs du secteur social, des aides et soins,ont participé à la formation de près de 400 salariés ou apprentis en 2012, dont :

- **ASF** : plus de 180 personnes en cours de formation (1ère et 2ème année) et actuellement 160 salariés en attente d'inscription sur la liste d'attente.
- **auxiliaire de vie** :
  - 72 personnes en contrat d'apprentissage en formation initiale ;
  - 23 personnes en contrat d'apprentissage en formation adulte ;
- **aide-soignant** :
  - près de 60 personnes en formation cours d'emploi adulte

- près de 40 en stage de reconnaissance ou d'homologation du diplôme (dont stages à réaliser) ;

- **autres formations** en cours d'emploi : 4 pour l'éducateur gradué, 7 pour l'infirmier gradué (à l'étranger).

Par ailleurs, il existe une réelle volonté des membres de la COPAS de participer à la formation professionnelle des jeunes et à la lutte contre le chômage. Il en va de la responsabilité sociale de l'entreprise et le secteur est conscient qu'il doit y contribuer pleinement, même si cela demande un investissement important en encadrement et que les membres de la COPAS regrettent parfois une certaine lourdeur du système.

Dans ce sens, il convient de préciser que la COPAS est généralement très favorable aux formations en cours d'emploi et pourrait même envisager que des formations en cours d'emploi soient également proposées pour les qualifications de l'infirmier et de l'éducateur.

Parallèlement, et pour faire suite aux premières conclusions de l'enquête de 2011 qui laissait entrevoir que le secteur des aides et soins, tout comme certaines professions, étaient mal connues, une **campagne d'information et de sensibilisation** des élèves aux professions les plus représentées a été réalisée auprès de 6 lycées (Lycée Bel-Val, Lycée Ermesinde, Lycée Technique Michel Lucius, Lycée Nic Biever, Lycée Technique Bonnevoie, Uelzecht-Lycée) en début d'année 2013.

Cette campagne d'information a été réalisée en partenariat avec les différents lycées lors de journées portes ouvertes ou journées de l'orientation avec le soutien des collaborateurs des membres de la COPAS qui sont venus y parler de leur quotidien de professionnels du secteur des aides et soins (infirmier, aide-soignant, ASF, éducateurs, psychologues, assistant social, etc.) et ont pu répondre directement aux questions de près de 280 jeunes.

Finalement, l'enquête réalisée servira d'indicateur précieux aux jeunes et à leurs parents, au corps enseignant ainsi qu'aux services d'orientation scolaire et professionnelle afin de connaître les qualifications recherchées dans un avenir proche. Elle permet, par ailleurs, à tous les acteurs impliqués d'adapter davantage la politique de la formation professionnelle à la réalité économique.

COPAS-septembre 2013

Revue de presse

« Jobangebot : Pflegesektor », De Journal, 19 septembre 2014, p. 10

Journal
Jeudi, 18 septembre 2013

Jobangebot: Pflegesektor

Dachverband COPAS stellt Bedarf an 600 Fachkräften in diesem Jahr fest

LUXEMBURG
ANNETTE DUSCHINGER

Ja, es gibt sie noch: offene Stellen für qualifiziertes oder noch zu qualifizierendes Personal. Der Pflegesektor ist ein Beispiel dafür. Und er ist besser als sein Ruf beziehungsweise als die Anerkennung, die die dortigen Berufsbilder in der Gesellschaft genießen. Darauf verwies der Präsident des Dachverbands der Hilfs- und Pflegeeinrichtungen COPAS, Marc Fischbach gestern, als er die zweite Umfrage im Sektor vorstellte.

Um einen besseren Überblick über den Ausbildungs- und Einstellungsbedarf im Hilfs- und Pflegesektor zu bekommen, wurde Ende letzten Jahres eine Umfrage bei den Mitgliedern der COPAS durchgeführt. 37 Organisationen, die 90% der im Sektor Beschäftigten repräsentieren, haben geantwortet: 600 qualifizierte Leute werden in diesem Jahr gebraucht.

Mehr berufsbegleitende Ausbildungen ermöglichen

Es erging der Appell, vor allem auch an junge Menschen, sich mehr für soziale Berufe zu interessieren. In diesem Sinn habe man sich an sechs Lyzeen im Land an Informations- und Sensibilisierungstagen beteiligt. Es erging aber auch der Appell an die Gesellschaft, dem Berufsbild auch den Stellenwert zu geben, den es verdient. „Der Sektor bietet eine sehr interessante Vergütung und ist im Rahmen eines Kollektivvertrags gut abgesichert. Und es ist eine noble Aufgabe, anderen Menschen zur Hand zu gehen", sagte COPAS-Präsident Marc Fischbach.

„Wir sind uns unserer sozialen Verantwortung, Ausbildung und Beschäftigung anzubieten und unseren Beitrag gegen die (Jugend-)Arbeitslosigkeit zu leisten bewusst", sagte Marc Fischbach. Im vergangenen Jahr wurden so 400 Angestellte beziehungsweise Lehrlinge ausgebildet oder berufsbegleitend im Rahmen der Erwachsenenbildung bis zum Berufsabschluss als Aide-soignant, Aide socio-familial oder Auxiliaire de vie gebracht. Marc Fischbach bedauerte in diesem Zusammenhang, dass anders als im Ausland, berufsbegleitend keine Erzieher oder Krankenpfleger ausgebildet werden dürfen.

Gerne könnten Interessierte schnuppern kommen, wurde betont. Informationen gibt es bei der COPAS (www.copas.lu) oder bei den einzelnen Trägern. ●

Eine noble Aufgabe, die mehr Anerkennung in der Gesellschaft verdient hätte, so Marc Fischbach
Foto: Shutterstock

PFLEGESEKTOR

Der diesjährige Bedarf

„Aide-soignant": **ungefähr 260 Personen**
„Aide socio-familial": **ungefähr 115 Personen**
„Infirmier diplômé": **ungefähr 105 Personen**
„Educateur diplômé": **ungefähr 50 Personen**
„Auxiliaire de vie": **ungefähr 45 Personen**

« Le secteur social recrute», Le Quotidien, 19 septembre 2013, p.4

Le secteur social recrute

La Copas a dressé le bilan des besoins en matière d'emploi dans le domaine social.

La Confédération des organismes prestataires d'aides et de soins (Copas) a, comme tous les ans, lancé une enquête auprès de ses membres pour dresser les besoins en personnel et en formation. Les maisons de soins dédiées aux personnes âgées ont du mal à recruter. Parce que le secteur a mauvaise réputation, elles peinent à séduire les jeunes lycéens, mais aussi parce que parler le luxembourgeois aux personnes âgées est une condition sine qua non. Les résultats de l'enquête sont édifiants : le secteur manquait cette année de 600 personnes qualifiées, notamment des aides-soignants et des auxiliaires de vie, et pour la moitié dans le secteur du handicap, qui est également pourvoyeur d'emplois.

Le ministère de l'Éducation nationale a pris acte des résultats de l'étude 2012 puisque dès cette rentrée, le lycée technique des professions de santé a ouvert deux classes supplémentaires pour former davantage d'aides-soignants. Les formations s'adressent également aux adultes qui, par leur parcours de vie, ont une expérience suffisante pour s'engager dans la voie du social. Côté jeunes, des journées de sensibilisation ont été organisées dans différents lycées pour tenter de susciter des vocations, pour inciter les jeunes à venir faire des stages et présenter les carrières sous un angle nouveau. Car non seulement le secteur recrute massivement, mais les conventions collectives sont également intéressantes du point de vue des employés. Le secteur du handicap est particulièrement demandeur. Sur les 580 éducateurs diplômés qui travaillent dans le réseau Copas, 420 exercent leur profession dans le secteur du handicap. Sur les 10 000 salariés employés par les membres de la Copas, près de 7 100 ont actuellement une qualification en soins.

Audrey Somnard

-RTL Radio, radio 100,7 ; (RTL Radio : 18/09: Journal 12:30, 18:30 et 19/09: Journal 7:00)

-RTL Telé Lëtzebuerg; (reportage sur la conference de presse, ainsi que sur la formation ASF : http://radio.rtl.lu/lauschteren/archiv/)

La campagne d'information et de sensibilisation aux différentes professions du secteur social, d'aides et de soins 2013

Communiqué de presse

La COPAS, engagée dans la voie de la prévention du chômage en général et du chômage des jeunes en particulier, vient de réitérer pour la deuxième fois une enquête annuelle relative aux qualifications les plus représentées dans le secteur des aides et soins et social et aux besoins en recrutement, portant sur l'année 2013.

Celle-ci a pour objectif de suivre l'évolution des qualifications au sein du secteur, d'identifier les formations en cours et les besoins en recrutement, et, partant, parvenir à une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de formation. Il s'agit, en effet, de s'assurer que la formation professionnelle initiale permette aux jeunes d'acquérir les qualifications recherchées dans le futur, compte tenu de l'évolution du secteur.

Les données de l'enquête donnent d'ailleurs une bonne représentativité du secteur puisqu'elles correspondent à plus de 90 % du volume du personnel des membres de la COPAS. En ce qui concerne tout d'abord la situation en fin d'année 2012, on constate que sur les plus de 10.000 salariés employés par les membres de la COPAS, près de **7.100 personnes** ont une qualification en soins, pédagogique, socio-éducative ou thérapeutique.

Les besoins en recrutement
Afin de déterminer les besoins en qualification, les membres de la COPAS (maisons de soins et centres intégrés pour personnes âgées, réseaux d'aide et de soins à domicile, handicap, psychiatrie extrahospitalière) ont été interrogés sur leurs prévisions d'embauches dans un avenir proche. En ce qui concerne ces projections, les résultats de l'enquête « Qualifications, Recrutements et Formations 2013 » font apparaître que les besoins en recrutement pour l'année 2013 sont très élevés notamment pour la qualification de **l'aide-soignant** et de l'**ASF (aide socio-familiale)**. Ainsi, les **besoins estimés en recrutement** par qualification tous secteurs confondus s'élèvent à près de 600 salariés. Les qualifications les plus demandées sont les suivantes (dans l'ordre décroissant) :
- l'aide-soignant : environ 260 personnes
- l'ASF : environ 115 personnes
- l'infirmier diplômé : environ 105 personnes
- l'éducateur diplômé : environ 50 personnes
- l'auxiliaire de vie : environ 45 personnes

Le secteur social, des aides et soins représente ainsi un secteur avec de bonnes perspectives d'emploi dans des domaines diversifiés, et ce à différents niveaux de qualification. **La participation des employeurs à l'effort de formation des apprentis ou des salariés** Si les prestataires expriment un besoin certain de personnel qualifié, ils ne s'engagent pas moins dans la formation. D'une façon générale, les employeurs du secteur social, des aides et soins, ont participé à la formation de près de 400 salariés ou apprentis en 2012, dont :
o **ASF** : plus de 180 personnes en cours de formation (1ère et 2ème année) et actuellement 160 salariés en attente d'inscription sur la liste d'attente.
o **auxiliaire de vie** :
 72 personnes en contrat d'apprentissage en formation initiale ;
 23 personnes en contrat d'apprentissage en formation adulte ;
o **aide-soignant** :
 près de 60 personnes en formation cours d'emploi adulte
 près de 40 en stage de reconnaissance ou d'homologation du diplôme (dont stages à réaliser) ;
o **autres formations** en cours d'emploi : 4 pour l'éducateur gradué, 7 pour l'infirmier gradué (à l'étranger).
Par ailleurs, il existe une réelle volonté des membres de la COPAS de participer à la formation professionnelle des jeunes et à la lutte contre le chômage. Il en va de la responsabilité sociale de l'entreprise et le secteur est conscient qu'il doit y contribuer pleinement, même si cela demande un investissement important en encadrement et que les membres de la COPAS regrettent parfois une certaine lourdeur du système.

Dans ce sens, il convient de préciser que la COPAS est généralement très favorable aux formations en cours d'emploi et pourrait même envisager que des formations en cours d'emploi soient également proposées pour les qualifications de l'infirmier et de l'éducateur.
Parallèlement, et pour faire suite aux premières conclusions de l'enquête de 2011 qui laissait entrevoir que le secteur des aides et soins, tout comme certaines professions, étaient mal connues, une **campagne d'information et de sensibilisation** des élèves aux professions les plus représentées a été réalisée auprès de 6 lycées (Lycée Bel-Val, Lycée Ermesinde, Lycée Technique Michel Lucius, Lycée Nic Biever, Lycée Technique Bonnevoie, Uelzecht-Lycée) en début d'année 2013.

Cette campagne d'information a été réalisée en partenariat avec les différents lycées lors de journées portes ouvertes ou journées de l'orientation avec le soutien des collaborateurs des membres de la COPAS qui sont venus y parler de leur quotidien de professionnels du secteur des aides et soins (infirmier, aide-soignant, ASF, éducateurs, psychologues, assistant social, etc.) et ont pu répondre directement aux questions de près de 280 jeunes.

Finalement, l'enquête réalisée servira d'indicateur précieux aux jeunes et à leurs parents, au corps enseignant ainsi qu'aux services d'orientation scolaire et professionnelle afin de connaître les qualifications recherchées dans un avenir proche. Elle permet, par ailleurs, à tous les acteurs impliqués d'adapter davantage la politique de la formation professionnelle à la réalité économique.

COPAS-septembre 2013

La formation aux fonctions de chef d'équipe, de chef d'unité, de chef de groupe et coordinateur du secteur des prestataires d'aides et de soins et du secteur enfance et jeunesse

Brochure d'information

LE CONTEXTE

Diverses analyses réalisées par les acteurs de la formation tendent à montrer que l'offre de formation en direction du middle management du secteur des aides et soins et du secteur social enfance/jeunesse n'est pas suffisante et ne répond que de manière incomplète aux nouvelles réalités du secteur.

Ainsi, les efforts de formation pour ces publics en charge d'équipes pédagogiques et/ou soignantes doivent porter sur la connaissance plus approfondie du contexte financier du secteur, des stratégies de management, des démarches projets ou qualité et du positionnement dans leur fonction.

LE PUBLIC

La formation proposée par l'UFEP et la COPAS s'adresse aux personnes en charge de fonctions de chefs de service, chefs d'unités, chefs de groupe, coordinateurs (ou souhaitant accéder à ce type de fonctions) au sein du secteur des aides et soins (gérontologie, handicap, psychiatrie extrahospitalière) et du secteur social enfance/jeunesse.

Pour rappel, il ne s'agit donc pas du même public que pour la « Formation managériale pour le secteur des aides et soins et social » qui s'adresse aux cadres dirigeants.

LES CRITÈRES D'ADMISSION

Les professionnels concernés seront dans l'un ou l'autre cas ou les deux :

- des personnes assurant une fonction de « chef d'équipe/chef d'unité/coordinateur » ou qui y aspirent,
- le contenu des cours proposés présupposent une qualification de niveau BAC (= d'études secondaires/ secondaires techniques, « niveau » signifiant que le diplôme n'est pas nécessairement validé),
- une ancienneté de 3 ans dans le secteur,
- le cas échéant, des entretiens d'admission et une sélection des candidats pourront être préalablement réalisés.

LES LANGUES DE LA FORMATION

La maîtrise des trois langues (luxembourgeois, français, allemand) est souhaitée sachant que la langue véhiculaire sera principalement le luxembourgeois.

LA FORMATION PROPOSÉE

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation permettra notamment aux personnes en charge de ces fonctions de pouvoir se positionner et évoluer au sein de l'ensemble du secteur quelque soit le type de public accompagné et ce, dans un contexte économique, sociologique et financier en perpétuelle évolution.

La formation proposée participera à l'amélioration des pratiques et des compétences du salarié.

TYPE DE FORMATION

Il s'agit d'une formation s'inscrivant dans le cadre de la formation professionnelle continue.
La formation sera organisée en continue et selon un rythme régulier sur une durée d'un peu plus d'un an, à raison de 1 à 2 journées par mois.

CONDITIONS D'EXAMEN ET DE VALIDATION DE LA FORMATION

À la durée de la formation s'ajoutera une part de travaux personnels écrits individuels ou en groupe selon la demande des différents intervenants.

En vue de la préparation de l'examen final, un document d'une dizaine de pages devra être produit et constituera la base d'une soutenance orale finale.

Seuls les candidats pouvant justifier de 80% de présence à la formation pourront se présenter à l'examen final, sachant que les absences devront être documentées.

En cas de congés maladie prolongés, de congé maternité ou parental, le comité de pilotage de la formation pourra postposer la participation du candidat à la session suivante.

DROIT D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription s'élèvent à 2600 € et comprennent la participation aux cours, les supports didactiques ainsi que le catering.

Communiqué de presse

La COPAS et l'UFEP organisent en partenariat le cycle de formation suivant :

FORMATION AUX FONCTIONS DE CHEFS D'ÉQUIPE, CHEFS D'UNITÉ, CHEFS DE GROUPE ET COORDINATEURS DU SECTEUR DES PRESTATAIRES D'AIDES ET DE SOINS ET DU SECTEUR ENFANCE ET JEUNESSE 2014/2015

LE CONTEXTE

Afin de répondre à une forte demande de formation en direction du middle management du secteur des aides et soins et du secteur social enfance/jeunesse et tout en tenant compte des nouvelles réalités de terrain et de l'environnement économique, politique et légal, la COPAS et l'UFEP proposent un cycle de formation qui débutera en janvier 2014 pour une durée d'un peu plus d'un an.

LE PUBLIC

La formation s'adresse aux personnes en charge de fonctions de chefs de service, chefs d'unité, chefs de groupe, coordinateurs au sein du secteur des aides et soins (gérontologie, handicap, psychiatrie extrahospitalière) et du secteur social enfance/jeunesse.

De manière générale, la formation s'adresse à un public de niveau fin d'études secondaires techniques.

L'OBJECTIF

La formation permettra aux personnes en charge de ces fonctions de pouvoir se positionner au sein de leur structure, d'étendre leur compétence en gestion d'équipe, d'évoluer au sein de l'ensemble du secteur quel que soit le type de public accompagné et ce, dans un contexte économique, sociologique et financier en perpétuelle évolution.

La formation proposée n'est pas une formation académique mais a vocation à être en phase avec les réalités pratiques du terrain. Elle participera à l'amélioration des pratiques et des compétences du salarié.

LA FORMATION

- Les droits d'inscription s'élèvent à 2.500 €
- La formation s'inscrit dans le cadre de la formation professionnelle continue
- La formation continue est organisée sur une durée d'un peu plus d'un an, à raison de 1 à 2 journées par mois, à compter du mois de janvier 2014
- Les lieux de la formation seront l'UFEP (à Bettange-sur-Mess) et la COPAS (à Livange)

INSCRIPTION

- Date limite de dépôt des pré-inscriptions : mercredi 23 octobre 2013,
- Confirmation définitive des inscriptions : mi-novembre 2013 après éventuelle sélection des candidats le cas échéant

Des informations complémentaires sont à disposition dans le dépliant de la formation.

Divers

	ÉVÉNEMENT :	DATE :	OBJECTIFS :	BILAN :
Conférences de presse	**Assemblée générale**	**25 avril 2013**	-faire un rappel COPAS et faire remarquer l'AG comme moment-clé de l'année ; -message : confirmation de M.Fischbach et consolidation de la restructuration ;	Quantitatif : couverture presse moyenne - 3 articles presse écrite (LW, Journal, Tageblatt) - 2 reportages radio (RTL Radio) (ITV M.Fischbach) Qualitatif : message positif, reprise générale du communiqué de presse
	1e journée nationale des foyers de jour	**13 mai 2013**	présence dans les médias ; - sensibilisation et information du grand public ; - message : les CPG sont un pilier indispensable pour l'autonomie des pers. âgées et pour le maintien à domicile ;	Quantitatif : bonne couverture presse - 4 articles presse écrite (LW, Quotidien, ZLV, LG) - 3 reportages radio (RTL Radio) Qualitatif : message positif, reprise générale du communiqué de presse
	Démarche Qualité	**24 juin 2013**	- message : la COPAS est soucieuse de la bonne Qualité de la prise en charge et soutien ses membres dans leur démarche de l'amélioration permanente de la Qualité	Quantitatif : bonne couverture presse - 3 articles presse écrite (LW, ZLV, LL) - 4 reportages radio (RTL Radio, 100komma7) Qualitatif : message positif, reprise générale du communiqué de presse, chiffres clés de la COPAS
	Besoins en formation et recrutement	**18 sept 2013**	-message : les membres de la COPAS signalent de manière récurrente un manque de personnel qualifié ; -la COPAS s'engage dans l'information et la sensibilisation pour les professions de santé ; -les membres de la COPAS participent activement dans la formation ;	Quantitatif : bonne ouverture presse - 4 articles presse écrite (D'Land, le Quotidien, ZLV, Paperjam) - 1 reportage RTL TV - Plusieurs reportages RTL Radio, 100,7 - Plusieurs reportages « after » RTL Radio, - Citations « Wort » Qualitatif : - En général, le message émis a été transmis, par moments trop « scoop » : besoin de 600 emplois a titré le *D'Land.* - Beaucoup de demandes de demandeurs d'emploi.
Demandes d'interview			***Présentation bilan COPAS assurance dépendance***	- RTL Telé Lëtzebuerg (ITV E. Cimetta) - Lëtzebuerger Land
			Besoins en formation et recrutement	- Lëtzebuerger Land - RTL Radio Lëtzebuerg (à plusieurs reprises)
			Vernissages	- Zeitung Lëtzebuerger Vollék

			Présentation bilan IGSS assurance dépendance	- Contact : RTL Telé Lëtzebuerg (organisation tournage) ; Lëtzebuerger Land (demande position) - Chamber TV : (ITV M.Fischbach) (10/06/2013)
			Divers	- Lëtzebuerger Journal (ITV E.Cimetta sur les personnes âgées et l'autonomie) (18 avril 2013) - RTL Telé Lëtzebuerg: Emission "Kapital" (ITV E.Cimetta) (05/06/2013) - WOXX : ITV M. Fischbach sur la COPAS et la réforme de l'assurance dépendance en général - Lëtzebuerger Geméngen (ITV E.Cimetta sur les SJPA) (Mai 2013_n°154) - Lëtzebuerger Geméngen (ITV E.Cimetta sur l'assurance dépendance) (le 24/09/2013 pour édition Octobre 2013) - Etude Trèves : questionnaire sur le secteur en général (26/09/2013) - Luxemburger Wort : ITV sur les réseaux d'aides et de soins (paru le 29/10/2013) - Lëtzebuerger Land : questions relatives aux structures existantes pour personnes âgées souffrant d'une maladie mentale (29/10/2013) pour article du 01/11/2013
COPAS@Art	**Vernissage LLHM**	**17 avril 2013**	-l'engagement de la COPAS va au-delà des calculs de la valeur monétaire et de l'assurance dépendance ; -message : la COPAS s'intéresse aux personnes prises en charge par ses membres ;	Quantitatif : -environ 60 invités présents ; -très peu de personnes présentes hors du secteur (du monde culturel pex.) ; Qualitatif : -présence du bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Xavier Bettel, qui a acheté une sculpture ; -bonne ambiance et valorisation des artistes ;
	Remise sculpture	**17 oct. 2013**	-remise au bourgmestre de la VDL de la sculpture LLHM	Échange sympathique, sans retombées presse (élections anticipées du 20/10)
	Vernissage CréaTri	**7 nov. 2013**	-l'engagement de la COPAS va au-delà des calculs de la valeur monétaire et de l'assurance dépendance ; -message : la COPAS s'intéresse aux personnes prises en charge par ses membres ;	Quantitatif : -environ 30 invités présents ; -très peu de personnes présentes hors du secteur (du monde culturel pex.) ; Qualitatif : -bonne ambiance et valorisation des artistes ; -1 article dans le Luxemburger Wort